

## Impasse politique et réflexes sécuritaires en Mauritanie

### Comment fabriquer du terrorisme utile

Quelques jours après l'attaque d'une garnison dans le nord de la Mauritanie; des doutes, nombreux, émergent et se diffusent ; des organisations de l'opposition mauritanienne et des patriotes en exil décident d'entreprendre puis de publier une investigation sur le sujet ; le travail de synthèse est confié à trois rapporteurs. Il met l'événement en perspective et éclaire ses zones d'ombres, révélant, dans le détail, pourquoi ce type spécifique de violence rejoint la demande objective d'un pouvoir qui spécule, à tout prix, sur le bouclier américain et l'indulgence des démocraties. Sa tentative de construire des liens entre les agresseurs présumés et le courant des réformistes musulmans - dont les leaders croupissent en prison depuis le 25 avril 2005 - procède de cette finalité mais ne résiste guère à l'épreuve du questionnement.

Organisations ayant approuvé ce rapport : PLEJ-France, FMRD, UFP-France, CR, GREM, AP, OCVIDH, OMDH, SOS Esclaves - Section Europe

#### Rapporteurs :

Abdoulaye DIAGANA, géographe  
Aboubakr Ould MAROINI, ingénieur Centralien  
Abdel Nasser Ould YESSA, juriste

Paris, juillet 2005

## Sommaire

I Prologue .....	5
II Un épisode d'une longue série .....	6
II.1 Une tradition de traitement autoritaire de toute contradiction .....	6
II.2 Le conflit avec les réformistes musulmans ou l'impossible accouchement .....	9
III Drame de Lemgheity ou l'opportunité du terrorisme comme échappatoire .....	16
III.1 Une évolution prévisible .....	17
III.2 Les faiblesses de la démonstration .....	18
III.3 Des accointances du régime mauritanien avec le GSPC ou le jeu dangereux des «agents doubles» .....	20
IV Conclusions .....	28
Annexes.....	30
1. Carte de la Mauritanie.....	30
2. Extraits de communiqués et alertes des organisations des droits de l'homme .....	31
3. Conférence de presse des avocats de la défense, suite à celle de presse du Ministre de l'Intérieur .....	32
4. Traduction des témoignages de prisonniers torturés .....	34
5. Extrait du rapport de l'ICG « Comprendre l'Islamisme » .....	37

## Mémoire sur la situation en Mauritanie Synthèse

La République Islamique de Mauritanie est gouvernée, d'une main de fer, depuis plus de 20 ans, par le Colonel Moawiya Ould Taya, parvenu au pouvoir après son coup d'état militaire, du 12/12/84. Il n'a, alors, cessé d'invoquer des dizaines de complots qu'il attribue, tour à tour, à ses opposants les plus déterminés du moment.

Une politique marquée par les préoccupations sécuritaires lui aura permis de détourner l'attention des problèmes structurels du pays et de neutraliser ses adversaires.

Cette stratégie est constante. Seules les victimes changent : quasiment, toutes les composantes de l'opposition, les ONG de défense des droits de l'homme et la presse indépendante, ont été victimes, un jour ou l'autre, de ce réflexe coercitif, lequel s'appuie, à peu près, sur des formulations similaires.

La violence de masse, contre les communautés négro-africaines, aura été le fait dominant de ce règne, avec plus de 100 000 déportés, des centaines d'exécutions extra-judiciaires et des dizaines d'assassinats, par mauvais traitements lors de la détention ; certains rescapés ont déposé des plaintes devant les tribunaux de Belgique et de France, contre les auteurs de ces crimes impunis.

Après s'être aligné sur l'Irak de Saddam Hussein, notamment pendant l'invasion du Koweït, le Pouvoir a fini par se retourner contre les nationalistes arabes, au profit des Etats-Unis et d'Israël, ses nouveaux protecteurs ; les relations avec la France, l'ancienne puissance coloniale, s'en sont détériorées.

Les volte-face diplomatiques du régime stimulent, dans de larges couches de la population, un rejet sans équivoque. Depuis 1999, de nombreuses campagnes de répression découlent de cet enjeu, aggravé, il est vrai, par le népotisme, la corruption et l'extrême pauvreté.

Cette enquête montre que la dernière vague d'inculpation et de sévices, parmi les leaders du courant des Réformistes Musulmans, relève de la même logique, faite de marginalisation et d'intimidation des contestataires ; elle n'a donc rien de singulier, dans un continuum de tortures, de tueries, d'emprisonnements et de procès d'opinion.

De surcroît, l'après 11 septembre 2001 et la nouvelle « guerre contre le terrorisme » offrait, au régime déstabilisé, l'occasion de s'attirer le soutien des Etats-Unis d'Amérique. A cet égard, il lui fallait justifier son calcul, par une vulnérabilité à l'extrémisme religieux, alors même, qu'en Mauritanie, la foi et le culte se vivent dans la paix et une relative tolérance. La famille des Réformistes Musulmans professe un discours égalitaire, rétif à l'usage de la force et foncièrement marqué par l'attachement au pluralisme démocratique.

S'agissant du drame de Lemgheity – attaque revendiquée par le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC), qui avait occasionné la mort d'au moins 15 soldats Mauritaniens à la frontière extrême Nord-Est – le texte établit les contradictions et les faiblesses de la thèse officielle ; méthodiquement, il démontre que :

1/ Aucun rapport n'existe entre les assaillants et les Réformistes Musulmans, à rebours des allégations du gouvernement mauritanien. Ni l'instruction en cours, ni les déclarations des responsables politiques n'ont pu apporter, jusqu'à ce jour, les fameuses preuves à charge.

2/ Les connivences avérées entre les organes de renseignement mauritaniens et le GSPC expliquent que l'acte meurtrier de Lemgheity ait été l'objet d'une provocation délibérée ou d'une entente entre les deux protagonistes. Les jeunes « djihadistes », arrêtés au titre de l'accusation, ont été menés par d'anciens indicateurs ou éléments des services de sécurité de Nouakchott.

3/ L'agression intervient dans un contexte de fortes rivalités entre les lobbies de trafiquants qui animent le commerce transfrontalier au Nord et prospèrent dans la périphérie du noyau central du Pouvoir. Il s'agit, essentiellement, de contrebande de cigarettes Marlboro, sur quoi les bandes armées prélèvent des « taxes », en contrepartie d'une protection des convois, vers le grand Sahara et le Sahel.

Le questionnement des informations brutes et surtout leur mise en perspective, a permis la mise au jour de ces liens dissimulés. Des recoupements étranges, s'accumulent, le long du propos et prennent, au fil de la lecture, toute leur signification.

La détermination des autorités mauritaniennes, à contraindre les survivants de Lemgheity au silence, accentue les suspicions précitées.

Ainsi donc, en plus de sa commodité conjoncturelle, l'épisode sanglant de Lemgheity, doit légitimer, à posteriori, la norme de 2003 portant contrôle des mosquées et justifie, aujourd'hui, la toute neuve «loi antiterroriste », qui restreint les rares libertés, dans un environnement déjà marqué par la terreur d'Etat.

**Sans crainte d'être démentie par des révélations ultérieures, la présente investigation conclut que le pouvoir mauritanien, soit par sa police politique, soit par l'intermédiaire des contrebandiers influents, cherche à créer ou susciter des actes terroristes, sur son territoire.** A ce jour, l'attaque de Lemgheity, n'a fait l'objet d'aucune ouverture d'enquête judiciaire ; elle s'inscrirait, surtout, dans un calcul, où seule compte la détermination, à convaincre, les démocraties de l'Occident, de la réalité d'un « péril islamiste » dans le pays.

Aussi, le texte met-il en garde, la communauté internationale et les mauritaniens, contre le danger de ces montages et formule des recommandations, afin de prévenir l'embrasement de la sous-région, à cause des impératifs de maintien d'une oligarchie minée par l'impunité, le tribalisme et une gestion constamment autoritaire des contradictions.

Le propos s'achève par une adresse aux principaux partenaires de la Mauritanie, pour qu'ils adoptent une véritable démarche de prévention de la guerre civile en incitant, fermement, les autorités de ce pays, à reconsidérer leur attitude de laxisme, envers des clans vecteurs d'enrichissement criminels, dont les énormes enjeux finiront par attiser les hostilités entre d'incontrôlables milices. **La constitution d'une commission d'enquête internationale sur les évènements de Lemgheity y contribuerait, de manière décisive.**

**Paris, juillet 2005**

## I Prologue

Depuis son accession au pouvoir à la faveur du coup de force du 12/12/84, le régime du Colonel Ould Taya n'a cessé - après un bref délai de grâce - d'invoquer des complots attribués, selon les circonstances, aux adversaires les plus gênants.

Nombre d'observateurs nationaux et internationaux s'accordent à y voir une démarche qui vise d'une part à occulter les échecs et détourner l'attention des problèmes structurels de la Mauritanie et, de l'autre part, à neutraliser, par la répression, les opposants susceptibles d'incarner une alternative crédible.

Ce phénomène, cyclique, connaît des périodes d'accélération et des accalmies, directement liées à la perception, par le noyau dirigeant, de sa propre crise de légitimité.

Comme nous le verrons dans ce document, presque toutes les composantes de l'opposition mauritanienne, les militants des droits de l'homme ou les journalistes indépendants, ont été victimes, ou un jour ou l'autre, de ce réflexe coercitif, lequel s'appuie, à peu de variété près, sur des montages plus ou moins interchangeables.

La présente tentative d'explication analyse ce lourd contexte, fait d'impasse politique et de réflexes sécuritaires, dans un pays en proie à des convulsions déstabilisatrices aiguës, dont l'alignement sur Israël et les Etats-Unis se heurte au consensus opposé parmi la population.

Il montre également que la dernière campagne d'arrestations des leaders du courant des « réformistes musulmans »<sup>1</sup>, n'a rien de singulier, mais apparaît, plutôt, comme l'épisode du moment, à inscrire dans la continuité d'une longue série d'intimidations, éliminations violentes et mises hors jeu des contestataires.

S'agissant du drame de Lemgheity - attaque qualifiée de « terroriste », qui avait occasionné la mort d'au moins 15 soldats mauritaniens à la frontière extrême Nord-Est - le texte, avec le constant souci du contexte et des enjeux, soulève les questions, les incertitudes et les contradictions où achoppe la thèse officielle.

La conclusion retient combien le pouvoir mauritanien, par sa volonté de provoquer ou de fabriquer un genre de violence stratégiquement commode, entre dans une phase inédite de sa propre consolidation, au détriment de la pérennité du pays.

Ce mémorandum met en garde les partenaires extérieurs de la Mauritanie ainsi que les investisseurs privés sur la nécessité pressante de se montrer vigilants, face à la contrefaçon.

---

<sup>1</sup> Le courant islamique mauritanien rejette l'appellation « islamistes » à cause de son caractère péjoratif et des amalgames qu'elle suscite. Le terme « Réformiste musulmans » est la traduction de l'Arabe « *Muslimin Islahiyyin* ». L'on pourra se référer au chapitre II.2, pour un bref aperçu de leur ligne de pensée.

## II Un épisode d'une longue série

### II.1 Une tradition de traitement autoritaire de toute contradiction

Dès 1986, soit moins de 2 ans après la prise du pouvoir par le Colonel Ould Taya, la répression prend une tournure extrêmement brutale.

Les éliminations physiques sont inaugurées, dès la fin de l'année 1987, avec la mise à mort de trois officiers négro-mauritaniens – lieutenants Amadou Sarr, Seydi Bâ et Saïdou Sy - condamnés pour un projet de putsch, dénué de tout début d'exécution ; en 1988, suivra l'assassinat, en prison et par mauvais traitements, de personnalités civiles, comme le poète romancier Ten Youssouf Gueye et l'ancien ministre Djigo Tafsirou, de militaires, tels le lieutenant Abdoul Ghouddous Bâ et l'adjudant-chef Alassane Oumar Bâ.

Entre 1989 et 1991, le rythme s'accélère : les forces de sécurité auront tué, sans sommation, des centaines de négro-africains, civils et militaires, au cours de sévices carcéraux ou de meurtres extrajudiciaires. Plus de 100 000 autres subiront, soit la déportation collective soit l'exil forcé, vers le Mali et le Sénégal.

Avec de tels abus qui demeurent totalement impunis<sup>2</sup>, le régime, pour se maintenir indéfiniment, a instauré la systématisation d'une démarche inédite : de ciblée, la violence ethnique, par l'augmentation soudaine du nombre des persécutés, devient un phénomène de masse; elle est le fait conscient des agents de l'Etat. Des villages entiers et des terres de culture se vident de leurs occupants ; parfois leurs noms sont arabisés. Débute, ainsi, la mise en pratique du principe non écrit de l'exclusion envers les populations négro-africaines de Mauritanie<sup>3</sup>.

Depuis ce précédent, l'on assiste, non sans récurrence, à des campagnes d'arrestation et de torture, où le régime s'en prend, sous des prétextes généralement éphémères, à ceux de ses adversaires qui semblent incarner une alternative<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> Dans l'impossibilité de faire traduire les coupables devant les juridictions du pays, les victimes se sont adressées à des tribunaux étrangers. Dans ce cadre, un officier, coupable d'actes de tortures, a été jugé, par «défaut de comparution criminelle », en vertu de la loi dite de « compétence universelle », par le tribunal de Nîmes (France), qui l'a condamné, le 1<sup>er</sup> juillet, 2005 à dix ans de réclusion criminelle.

<sup>3</sup> Le document le plus complet sur la question est celui de *Human Right Watch*, publié en 1994, « *Campagne de terreur en Mauritanie ; la campagne de répression des Noirs Africains soutenue par l'Etat* » :

<http://www.hrw.org/french/reports/mauritania/mauritania.htm>

Consulter, également, *Amnesty International*, « *Mauritanie: 1986-1989-Contexte d'une crise, trois années d'emprisonnements politiques, de tortures et de procès -Paris* », Editions d'Amnesty International 1989 ; *Boye Alassane Harouna*, « *J'étais à Oualata* », l'Harmattan, Paris 1999 ; *Mahamadou Sy*, *l'Enfer d'Inal*, l'Harmattan, Paris 2000.

<sup>4</sup> La panoplie de la répression comporte également l'interdiction de journaux, la fermeture d'associations de la société civile et la dissolution de partis politiques ; ainsi :

- L'Union des Forces Démocratiques (UFD), principal parti d'opposition, présidé par **Ahmed Ould Daddah** en 1992, a été interdit, dès octobre 2000, pour « trouble à l'ordre public et incitation à la violence »
- Le Parti de l'Avant-Garde Nationale (PAGN) a été interdit en 2000 pour "menées subversives contre le régime et atteinte aux intérêts du pays".
- Action pour le Changement (A.C.), créé en 1995 a été interdit, en janvier 2002, après que son leader, le Député **Messaoud Ould Boulkheïr** a pris la parole devant l'Assemblée Nationale, pour dénoncer l'esclavage et le racisme.
- Le Parti de la Convergence Démocratique ( PCD), une alliance large, regroupant plusieurs tendances autour de la candidature de l'ancien Président **Mohamed Khouna Ould Haïdallah** aux présidentielles de 2003, n'est toujours pas autorisé. Malgré ses demandes répétées de reconnaissance, les services du Ministère de l'Intérieur lui ont refusé, à chaque reprise, la légalisation. Ses requêtes sont rejetées, selon un procédé inédit : les services du ministère de l'intérieur refusent, purement et simplement, de réceptionner le dossier, à fortiori l'instruire ; le Pouvoir, enfreint ainsi la loi, comme le souligne l'ICG, dans son rapport.

Afin d'illustrer le constat, nous proposons, au travers d'une sélection d'évènements présentée dans le tableau ci-dessous, de revisiter, par les faits, la lente gestation du conflit entre les organes de dissuasion sécuritaire et la population.

Bien sûr, ce tableau ne donne qu'un échantillon de la longue liste des campagnes d'intimidation à l'encontre de la dissidence; en effet, toutes les composantes de celle-ci ont été victimes, à un moment ou un autre, de la censure, des privations de liberté et des atteintes à l'intégrité physique.

Date	Victimes	Motifs officiels	Epilogue
25/09/1994	39 personnes : des imams, des enseignants et des étudiants du courant islamique	« Constitution d'une organisation terroriste »	Libérés sans jugement
21/1/1995	Leaders de l'opposition Ahmed Ould Daddah, Feu Hamdi Ould Mouknass, Mohamed Ould Maouloud, Mouhamed Moustafa Ould Bedre Dine	« Troubles à l'ordre public » (Emeutes du « pain »)	Libérés sans jugement, le 2/2/95
28/01/1997	Messaoud Ould Belkheir + 6 leaders des nationalistes Nasseriens dont MM. ElKory Ould Ehmeity, syndicaliste et Hamoud Ould Abdi, actuel ministre de la communication	« Atteinte à la sûreté de l'Etat et connivence avec la Libye »	Libérés sans jugement au bout de quelques jours
1997	Boubacar Messaoud, Président de SOS Esclaves, Cheikh Saad Bouh Kamara et Fatimata Mbaye, Président et Vice Présidente de l'Association Mauritanienne Droits de l'Homme AMDH, Brahim Ould Ebety, Secrétaire Général du GERDDES	« Appartenance a associations non autorisées et atteinte à l'image du pays »	Condamnés à 13 mois de prison et 30.000 ouguiya d'amende, graciés le même jour
1999	Des dirigeants de l'Union des Forces Démocratiques/Ere Nouvelle (UFD/EN)	« Trouble à l'ordre public et collusion avec la Libye »	acquittés, faute de preuves
9/10/2000	9 leaders du courant des réformistes musulmans dont MM. Mohamed Jemil Ould Mansour, Saleck Ould Sidi Mahmoud, Khattry Ould Hamed et l'imam Mohamed Ould Ebwah	« Trouble à l'ordre public »	Libérés sans jugement
Avril 2001	M. Chbih Ould Cheikh Melainine, Président du Front Populaire	« Atteinte à la sûreté de l'Etat en connivence avec la Libye »	3 ans de prison écourtés en 08/2003 (campagne présidentielle)
Mai-juin 2003	Plus de 40 personnes, dont le juriste Cheikh Mohamed El Hacen Ould Dedew, l'élu Mohamed Jemil Ould Mansour, l'ex Ambassadeur Moctar Ould Mohamed Moussa et MM. Khattry Ould Hamed et Mohamed Ould Ebwah	« Incitation à la violence, utilisation des mosquées pour l'embrigadement de jeunes à des fins subversives et liens avec des milieux terroristes et extrémistes à l'étranger ; complot contre la sécurité intérieure et extérieure du pays ; complot contre l'ordre constitutionnel ; appartenance à des associations illégales »	Libérés, sans jugement, fin août 2003 : évacués de force de la prison, pour se voir imposer une liberté provisoire qu'ils n'ont pas sollicitée, eu lieu de quoi ils réclamaient un procès
Date	Victimes	Motifs officiels	Epilogue

Novembre 2003	Ancien Président Mohamed Khouna Ould Haïdala et son directoire de campagne	« Instigation d'un coup d'Etat financé par la Libye ».	peine de privation des droits civils, civiques et politiques, en plus de 5 ans de prison avec sursis.
Octobre 2004	Mohamed El Hacem Ould Dedew, Moctar Ould Mohamed Moussa et Mohamed Jemil Ould Mansour	Enquête sur une tentative de coup d'Etat <sup>5</sup>	Libérés, sans jugement, fin octobre 2004
Novembre 2004	Mohamed El Hacem Ould Dedew, Moctar Ould Mohamed Moussa et Mohamed Jemil Ould Mansour	« Complicité dans la fabrication et l'usage de faux sur des images <sup>6</sup> (photos de torture), de nature à créer des troubles à l'ordre public extérieur et intérieur du pays et à porter atteinte à une structure organisée ...»	Libérés, sans jugement, en février 2005
Décembre 2004	Leaders politiques : MM. Ahmed Ould Daddah, Mohamed Khouna Ould Haidalla et Cheikh Ould Horma	Accusés de « soutien aux putschistes » jugés à Ouad Naga	Acquittés
Avril-mai 2005	Plus de 50 personnes pour la plupart des réformistes, dont Mohamed El Hacem Ould Dedew et Moctar Ould Mohamed Moussa; Mohamed Jemil Ould Mansour avec d'autres sont recherchés	« Appartenance à une association non-autorisée, provocation de troubles et propagande néfaste dans les mosquées à des fins politiques, tendancielles et sectaires ; direction d'une association non-autorisée et actes de nature à exposer le pays à des représailles étrangères. »	En cours....

Comme on le voit, pour persécuter ses adversaires, le Colonel Ould Taya puise dans un arsenal de chefs d'inculpation, « prêt-à-l'emploi » ; les plus courants demeurent « atteinte à la sûreté de l'Etat », « tentative de putsch », « actes de dévastation », « espionnage et intelligence avec une puissance étrangère ».....

Le nouveau motif d'inquisition et, de loin, le moins vérifiable, fait son apparition depuis les attentats du 11 septembre 2001 : il s'agit de « la menace terroriste », dont chacun évaluera, aujourd'hui, l'extrême commodité.

Ces pratiques obéissent à un rituel immuable : les arrestations arbitraires se justifient par l'un ou l'autre de ces chefs d'accusation spectaculaires et doivent s'appuyer sur des montages d'une crédibilité généralement fragile :

- L'économiste Ch'bih Ould Cheikh Mekanine a été condamné, en 2001, à 5 ans d'emprisonnement, sur la foi d'un flacon de gaz anti-agression, d'un téléphone portable et des « aveux » de deux « complices » qui se sont révélés plus tard, des indicateurs de police.

<sup>5</sup> Le 9 octobre 2004, après une traque de quelques jours, l'ex **Commandant Saleh Ould Hanena**, leader du mouvement armé Les **Cavaliers du Changement**, est capturé, à Rosso, dans le sud du pays après l'échec d'un nouveau projet de putsch ; le lendemain, la police soupçonne les chefs de file du courant des réformistes musulmans d'avoir encouragé de jeunes disciples à rejoindre la rébellion. **Déclaration 0052/DPJSP/DGSN**, présentée, à la presse, le 10 octobre, par le Commissaire principal **Nkerrani Ould Mohamed Mahmoud**.

<sup>6</sup> Le 2 novembre 2004, les journaux électroniques, **Al akhbar** et **Rayah** (interdit en 2003 dans sa version sur papier) publient une série de photos, de détenus, ligotés, enchaînés et cagoulés ; ils attribuent la responsabilité de ces actes à la police politique ; cette dernière accuse les chefs de file du courant des réformistes musulmans d'instigation de faux et de falsification, en raison de leurs liens présumés avec ces sites. Les familles de prisonniers reconnaissent quelques uns des leurs.



- Le candidat, ancien chef de l'Etat, Mohamed Khouna Ould Haïdalla, quant à lui, avait été interpellé la veille des élections présidentielles du 7 novembre 2003, sur la base d'une présomption de complot, brandie par le Directeur de campagne du concurrent en exercice, le Colonel Ould Taya; à 3 jours du scrutin, le très fameux et tout aussi curieux plan de déstabilisation GRAB 1 servit de déclencheur... Durant le procès, le ministère public agitera quelques pots de vernis et deux plaques d'immatriculation, comme éléments à charge d'une tentative de coup d'Etat militaire ! Les témoins, eux, s'éclipseront en pleine audience, refusant de corroborer la manœuvre. Sur la foi de telles « pièces à conviction », le candidat et ex-chef de l'Etat, Mohamed Haidalla fut interdit d'exercer la politique et ses principaux collaborateurs se retrouvèrent avec un casier judiciaire des plus conséquents.

- Quelques semaines après les arrestations de nombreux opposants, le 8 juin 2003 et durant 2 jours, le soulèvement d'une partie des troupes d'élite – le Bataillon Blindé - laisse le pays sans gouvernement. Malgré l'emprisonnement de centaines de militaires et une purge tribale du Commandement, quelques insurgés, supposés au Burkina Faso, planifient un coup d'Etat, de l'intérieur même de la capitale. Ils seront capturés à Nouakchott et Rosso, entre septembre et octobre 2004 ; ils purgent une peine allant de la perpétuité à 10 ans de réclusion, dans des conditions de détention particulièrement inhumaines. Les autres « Cavaliers du Changement » entretiennent, toujours dans la clandestinité, le projet d'une alternance par les armes.

Toutefois, dans de nombreux autres cas, les griefs tournent tellement au ridicule que les autorités finissent, soit par abandonner les poursuites, soit par reconsidérer, à la baisse, les griefs initiaux.

Il importe également de souligner combien la personnalité même du chef de l'Etat, le Colonel Ould Sid' Ahmed Taya, s'avère poreuse aux présomptions de complots, qu'elle tend d'ailleurs à faire entretenir, dans son entourage, par les prétoriens et les réseaux de police parallèles. Tous disposent, là, d'une priorité sur les fonds spéciaux et d'une prodigieuse capacité de cloisonnement du système, grâce à sa mise en péril permanente. De surcroît, Ould Taya est un personnage chargé de ressentiment et de frustrations, secret, peu charismatique, très introverti, de tempérament impérieux et rétif, jusqu'au paroxysme, à toute critique<sup>7</sup> ; son pouvoir souffre d'une crise de légitimité dont il n'a que partiellement conscience. Ses éruptions de nervosité et de colère surgissent, parfois en plein Conseil des ministres, au gré de sa propre perception de ce handicap<sup>8</sup>.

Prompt à l'excès, il souffre d'une intime incapacité à la maîtrise de soi, comme en témoigne le lot terrifiant des exactions, que la chaîne de commandement ramène à lui : arrestations arbitraires, crimes racistes, essai d'épuration ethnique, règlements de comptes tribaux et régionaux, sans oublier les traitements inhumains dont sont victimes, après les tentatives de putsch de 2003 et 2004, les dizaines de prisonniers civils et militaires.

## II.2 Le conflit avec les réformistes musulmans ou l'impossible accouchement

Le 25 avril 2005, au moment d'entamer une vaste campagne d'interpellations dans les rangs du courant réformiste musulman, la police mauritanienne annonce l'emprisonnement, une dizaine de jours plus tôt, de « 7 djihadistes » locaux, membres d'un groupe composé de 20 personnes qui devaient, selon elle, « commettre des actes de violence », après avoir suivi une formation adéquate, auprès des « camps d'entraînement »<sup>9</sup> des salafistes algériens.

Les communiqués suivants précisent que des « aveux spontanés » ont permis le « démantèlement de la structure, la neutralisation de ses principaux chefs et la découverte d'un vaste réseau de financement lié à Al Qaida ». Du jour au lendemain, plus de 50 personnalités religieuses, politiques et syndicales se

---

<sup>7</sup> Dans une interview au journal lybien Aljamahiriyya, M. **Hamoud Ould Abdi**, actuel Ministre de la Communication, alors opposant au régime de Ould Taya, analyse la personnalité de ce dernier et corrobore le portrait, en termes beaucoup plus crus.

<sup>8</sup> Il ne semble d'ailleurs pas être le seul, quand l'on sait que son actuel Premier Ministre a qualifié les députés de l'opposition d' « ennemis de la nation », et ce, lors d'un débat, en plein hémicycle parlementaire.

<sup>9</sup> Pourtant, selon le quotidien français **Le Monde**, édition du 17/06/2005, le **Général Thomas Csrnko**, chef des forces spéciales américaines en Europe, affirme que « les Etats-Unis n'avaient pas décelé d'existence de camp d'entraînement au terrorisme au Sahara, mais que cette région offrait des potentialités pour leur création. »

retrouvent aux mains de la police politique ; certaines sont libérées puis, de nouveau, re-incarcérées. D'autres échappent aux recherches et continuent, depuis leur clandestinité intérieure, à affronter, sur les télévisions satellitaires arabes, l'offensive du pouvoir.

Le motif impressionnant de « démantèlement d'une organisation terroriste » est, de nouveau, invoqué, tout comme il l'avait déjà été en 1994.

En agissant ainsi, le pouvoir espère intimider l'opinion, nationale et internationale, par le caractère spectaculaire de l'accusation. Compte tenu de l'appartenance potentielle de l'accusé au camp du Mal, le Monde est appelé, dès qu'il s'agit de la Mauritanie, à fermer les yeux sur les arrestations arbitraires, le mauvais traitement des prisonniers.

Or, aussi spectaculaire soit-il, un tel motif ne saurait être pris au pied de la lettre. Et, comme pour compenser un déficit de vraisemblance, les autorités font prononcer l'accusation par un mystérieux « responsable de l'éthique à la police nationale ».

L'examen du tableau plus haut démontre que les enjeux de politique intérieure<sup>10</sup> occupent le centre du contentieux, en dépit des efforts du pouvoir afin d'y substituer la question périphérique, voire exogène, du terrorisme. L'historique des faits montre les avancées, hésitations et trêves dans cette guerre du soupçon, à laquelle le réel n'accorde, jusqu'à présent, aucune attestation solide.

Déjà, en 1994, les mêmes affirmations sont retenues contre des étudiants, enseignants et imams, dont certains, sous la torture, avaient été contraints d'avouer et de demander rémission, sur les ondes de la radiotélévision d'Etat. Ils seront, par la suite, libérés, sans inculpation.

A partir du mois de mai 2003, la chasse à ce courant d'opinion s'exacerbe<sup>11</sup> mais ne parvient jamais devant les tribunaux, alors même que la police et les juges – dont nul n'ignore le degré de sujétion à l'Exécutif – se montrent, de plus en plus précis, dans l'énoncé de griefs judiciaires, à gravité croissante.

Comme le prouve la classification susmentionnée, la récurrence des mêmes suspicions obéit, de la part des autorités, au besoin - constant et sans cesse déçu – de prendre leurs adversaires, en flagrant délit de violence ; néanmoins, chaque essai dans ce sens se solde, faute de preuves minimales, par l'abandon des poursuites. Il est probable que l'épisode en cours, autant que les précédents, n'atteigne pas le stade du procès public.

A la date du 31 mai 2005, les chefs d'accusation retiennent, à l'encontre de 8 personnes, l'« appartenance à une association non-autorisée, provocation de troubles et propagande néfaste dans les mosquées à des fins politiques, tendancielles et sectaires » ; 22 autres, dont les principaux leaders du courant réformiste musulman, doivent répondre de « direction d'une association non-autorisée et actes de nature à exposer le pays à des représailles étrangères » ; déjà, par cette formule assez inédite dans le jargon local des délits politiques, l'on sent la proximité du drame de Lemgheity (cf. infra, III).

A ce stade et jusqu'aujourd'hui encore, aucune preuve matérielle n'est produite, ni au sujet de «aveux spontanés» ni en appui à la découverte du fameux plan de financement. Ces omissions ont de quoi étonner, si l'on se souvient combien les Services Spéciaux de Mauritanie peuvent être loquaces quand il s'agit d'exposer, sur la place publique, les éléments à charge contre des putschistes potentiels, des contestataires civils, à fortiori de « dangereux islamistes », dont certains se seraient, d'ailleurs, dénoncés, par repentir...

---

<sup>10</sup> Le 30 juin 2003, le pouvoir instaure une loi sur la gestion du culte ; elle accorde, aux autorités, toute licence de désigner les imams et censurer du prêche ; le Ministre de la Communication d'alors s'en explique « La loi veut protéger la mosquée contre tous les comportements politiques, idéologiques, claniques ou individuels qui sont contraires à sa sainte mission et qui sont prohibés au regard du rite malékite en vigueur dans le pays », in *Afrique Express*, N° 274, du 16/07/2003. La liberté de prône dans les oratoires devient une ligne de fracture durable entre le Gouvernement et les notables religieux, lesquels critiquaient, ouvertement, sa politique et ses relations privilégiées avec Israël.

<sup>11</sup> Sur fond d'une politique qui vise à contrôler les institutions religieuses (cf. loi sur la gestion du culte, évoquée dans le renvoi précédent) et censurer les discours des notables religieux, dont les plus dociles sont associés et récompensés, selon les procédés clientélistes. Le Ministre de la Culture et de l'Orientation Islamique convoque souvent les imams des mosquées de Nouakchott, pour leur intimer de modérer leurs prêches et d'éviter de critiquer la politique du Pouvoir. Cette démarche se heurte, à chaque reprise, à de vives réactions des imams ; certains n'hésitent pas à prononcer de véritables réquisitoires contre le régime.

Comme en témoigne les alertes de nombreuses organisations de défense des droits de l'Homme, ce genre d'accusation s'inscrit davantage dans le cadre des règlements de compte politiques, par quoi le régime mauritanien impute le pire, à ses opposants les plus déterminés.

### **AMNESTY (juin 2005)**

*« Il semble que ces arrestations fassent partie d'une campagne officielle de menaces et d'actes d'intimidation menée contre les personnalités religieuses et les membres de partis d'opposition en Mauritanie. Une telle vague d'interpellations avait eu lieu en 2003 : plusieurs hommes nommés ci-dessus avaient été maintenus en détention au secret pendant des semaines et inculpés de " complot contre le régime constitutionnel et incitation à l'atteinte à l'ordre public intérieur et extérieur de l'État ". Ils avaient été libérés sans être passés en jugement. »*

*« Cheikh Mohamed EL Hacen Ould Dedew et El Moctar Ould Mohamed Moussa sont d'anciens prisonniers d'opinion. Ils ont été appréhendés à deux reprises en 2004. Au mois d'octobre, les deux hommes ont été détenus au secret pendant six jours, à Nouakchott, avant d'être libérés sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux. Ils ont à nouveau été arrêtés en novembre puis maintenus au secret pendant quatorze jours dans un lieu inconnu, avant d'être inculpés de « connivence dans la fabrication et la falsification de documents de nature à provoquer des troubles à l'ordre et à porter préjudice à la sécurité intérieure et extérieure », et d'être libérés sans avoir été jugés. »*

### **L'OMCT (juin 2005)**

*« L'OMCT exprime sa plus vive préoccupation quant aux conditions de l'arrestation de ces personnes. En outre, du fait de l'absence d'informations concernant les conditions de leur détention, l'OMCT craint particulièrement que des actes de torture ne soient perpétrés à leur encontre. D'autre part, l'OMCT craint que des aveux montés de toutes pièces, en vue d'une exploitation télévisée, ne viennent servir de "preuves" à un prétendu "complot terroriste", que les autorités mauritaniennes s'obstinent à vouloir provoquer ou créer. »*

### **SOS Esclaves et AMDH**

*Le 2 juin 2005, dans une publication commune, SOS Esclaves et L'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme, deux ONG mauritaniennes récemment reconnues, notent, sans ambiguïté : « De notre point de vue et jusqu'à preuve du contraire, l'actuelle campagne d'arrestations et d'intimidations, menée contre la mouvance islamiste réformiste, ne repose sur aucun fondement crédible et relève, manifestement, d'une tentative d'instrumentaliser, auprès de certains alliés occidentaux, la peur légitime de l'extrémisme religieux et de ses prolongements par la terreur armée. Un tel acharnement, constaté sans répit depuis l'année 2003, pourrait constituer, de la part des Services de Sécurité mauritaniens, une provocation consciente et préméditée, pour que les victimes cèdent au désespoir et commettent, enfin, les crimes dont l'accusation infondée les accable aujourd'hui. »*

### Un feuilleton qui en dit long sur le désespoir de l'accusation

Le 16 juin 2005, alors que l'enquête aboutissait à une impasse, la police politique extrait, de leurs cellules à la prison centrale, deux prisonniers, MM. Mohamed Mahfoud Ould Idoumou et Mohamed Sidiya Ould Ejdoud, les soumet à de redoutables contraintes physiques et finit par leur soutirer des aveux mettant en cause les leaders réformistes détenus.

Le 21 juin, le scandale éclate au grand jour. Les avocats des deux prisonniers torturés exposent, lors d'une conférence de presse, les dessous, le déroulement, les termes et les protagonistes de la manœuvre ; ils dénoncent les abus et démontrent en quoi les poursuites sont dépourvues de réel objet<sup>12</sup>.

Ces révélations suscitèrent l'indignation du procureur de la République de Nouakchott ; sans toutefois contester la réalité de la manœuvre ni celle de la torture, il exige, des avocats, le respect strict du «*secret de l'instruction*»<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Les avocats ont pu produire, à l'appui, des copies des aveux signés sous la torture par les 2 victimes, ainsi que les déclarations des prisonniers dénonçant leurs aveux extorqués sous la torture. Ils y relatent les méthodes appliquées par les tortionnaires pour les contraindre à signer. La traduction de ces témoignages courageux est donnée en annexe de ce document.

Mais la série, comme tout produit du genre, se poursuit. La fuite en avant semble irréversible, puisque le Ministre mauritanien de l'Intérieur, monte au créneau, le 24 juin 2005, pour porter de nouvelles accusations<sup>14</sup> dont la teneur, surchargée d'alarmes, étonnera les esprits les moins impressionnables: il incrimine le courant des Réformistes Musulmans de liens avec le GSPC et présente des « preuves » étayant le constat de la menace "terroriste" que ce courant pèserait sur le pays. Il développe le rôle des principaux prévenus dans la direction d'une prétendue « *Jama'a mauritanienne pour la Prédication et le combat* » et dévoile ses plans d'assassinats de diplomates occidentaux et de deux personnalités de l'opposition, Ahmed Ould Daddah et Mohamed Khouna Ould Haïdallah, ancien Chef de l'Etat, que les accusés avaient pourtant soutenu, lors de l'élection présidentielle du 7 novembre 2003...

Le montage s'enfoncé encore plus profond dans les abysses de l'invraisemblance, lorsque le Ministre sollicite la confirmation, de son propos, par les fameux éléments matériels : il ne produit, rien de plus, que des manuels de subversion et de manufacture d'explosifs, disponibles sur Internet.

Un journaliste du *Calame* fustige l'opération en des termes crus « *Comme preuves "accablantes" contre ce groupe, le ministre a présenté une pile de documents (rédigés en anglais) relatifs à la fabrication des explosifs, l'exercice des arts martiaux et, enfin, un document contenant les photos et fonctions d'un certain nombre de personnalités nationales de tous bords politiques. Ces documents seront commentés longuement à la télévision par le directeur régional de la sûreté à Nouakchott. Ni l'un, ni l'autre n'ont convaincu... Collecter des informations disponibles sur le Net et les relier, voilà qui ne prouve absolument rien. Je me suis amusé à demander au moteur de recherche (...) Google, des informations sur la "fabrication d'explosifs", il m'a fourni 12 800 fenêtres... »<sup>15</sup>.*

Dans une déclaration rendue publique au cours d'une conférence de presse tenue le 27 juin 2005, les avocats de la défense dénoncent les accusations du Ministre de l'Intérieur, qui, selon eux, a « *fait fi de l'indépendance de la justice, du secret de l'instruction et de l'obligation de réserve en se livrant à un véritable réquisitoire contre les détenus et en citant nommément quatre d'entre eux* ». Ils dénoncent également l'intervention télévisée du Directeur Régional de la Sûreté de Nouakchott et ironisent sur ces « *sorties musclées* » dont la conséquence « *est le changement de nature et de la portée des faits reprochés à nos clients. Ainsi, de "diriger une association non autorisée et commettre des actes susceptibles d'exposer la Mauritanie à des représailles", les autorités sont passées aux accusations "d'assassinat, empoisonnement collectif, terreur généralisée dans tout le pays!"* »<sup>16</sup>.

Outre la presse et les avocats, le montage a également, soulevé un tollé chez les opposants, qui sont unanimes à réprouver une telle densité d'amalgames malveillants.

Une passe d'armes, édifiante à cet égard, a eu lieu, au Parlement, entre le Ministre de l'Intérieur et les quelques députés de l'opposition, dont MM. Messoud Ould Boulkheir (APP), Moustapha Ould Bedreddine (UFP), Mohamed Mahmoud Ould Lemmatt (RFD) et M. Diawara Gagny (indépendant) ; ce dernier lança au ministre : « *ce sont l'extrémisme du pouvoir et sa dérive autoritaire qui, littéralement, terrorisent la population* », et le député d'ajouter « *le Cheikh Dedew est le symbole de la modération ; il est victime d'une dictature obsédée par la violation des libertés ... Le terrorisme c'est bien ce que pratique le Pouvoir à l'encontre des citoyens ; le jugement rendu en France dans le procès de l'officier Ely Ould Dah est un témoignage des plus éloquents sur la brutalité de ce régime et son extrémisme* »<sup>17</sup>. Le Ministre de

---

<sup>13</sup> Moins de 2 jours après son intervention, « *le démenti de cette belle formule allait venir de l'intérieur du camp du Procureur* », le ministre de l'intérieur, faisant fi de l'instruction en cours, allait cibler quelques-uns des détenus, les condamner, et présenter au grand public les "preuves" et prononcer le verdict ». Cf *Nouakchott Info*, N° 804, du 01 juillet 2005, « *Vous êtes toujours dans la Badiya, Monsieur le Procureur!* »

<sup>14</sup> Les avocats relèvent à ce propos les contradictions que recouvrent les différentes versions des accusations portées à l'encontre de leurs clients ; chaque officiel formule sa propre version du chef d'accusation avec, au fil des jours, comme un surenchère sur la gravité des imputations proférées.

<sup>15</sup> In *Le Calame*, N°494, du 27/06/05. De nombreuses autres publications locales s'emparent du sujet et voient dans la désinvolture des allégations, une insulte à l'intelligence.

<sup>16</sup> La teneur de la déclaration du collectif des avocats, rendue publique lors d'une conférence de presse est donnée en annexe n° 3

<sup>17</sup> In *Alakhbar.info*, « les députés de l'opposition préoccupés par la loi anti-terroriste », 13 juillet 2005 : <http://www.alakhbar.info/page1.php?id=3550&catid=2>

l'Intérieur, lâchant sa colère, a alors menacé l' élu, en des termes à peine voilés : « *celui qui tient de tels propos ne mérite pas d'accéder au parlement* »<sup>18</sup>.

### II.3 Pourquoi les réformistes musulmans, maintenant ?

Les manipulations régulières de scrutins en Mauritanie ont faussé la sincérité du processus électoral et réduit l'opposition légale à l'impuissance. Une autre forme d'opposition en émergera.

En effet, devant les détournements des deniers publics et la mauvaise gestion qui ont fait échouer nombre de projets à financement multilatéral et entraîné les faillites des entreprises publiques et leur privatisation par le népotisme le plus outrancier, le courant des réformistes musulmans – lequel existe dans le pays depuis les années 70 – gagne, vite, du terrain ; il appelle à la sacralisation du bien collectif, conformément aux enseignements du Coran et de la Sunna.

Les espoirs suscités par la politique de lutte contre la pauvreté s'étant donc évanouis dans les ententes tribales, les réformistes musulmans invitent les mauritaniens à la solidarité, selon les enseignements originels de l'Islam, seule religion dans le pays.

Dans un contexte où l'Etat s'atomise entre les intérêts des clans, et les monopoles se concentrent, jour après jour, entre les mains de l'entourage présidentiel, l'accumulation ostentatoire des richesses de provenance douteuse, draine, vers cette nouvelle forme de refus, des populations éprouvées par des conditions de vie en deçà du supportable et dont la confiance électorale s'était éteinte au fil des fraudes.

En outre, les prêcheurs affiliés au courant réformiste contestent la hiérarchie sociale établie et les religieux inféodés au régime, lesquels forment un véritable « *clergé d'Etat* », selon l'expression de *l'International Crisis Group (ICG)*, dans son Rapport<sup>19</sup>. Ils œuvrent, en particulier, pour réformer le maraboutisme traditionnel et l'émanciper de ses corollaires de soumission et de fatalisme coutumiers.

De fait, le pouvoir y voit une entrave à sa politique religieuse qui vise à contrôler l'espace religieux en exploitant justement les ressorts du maraboutisme traditionnel ainsi que certains dignitaires de confréries qu'il associe sur un mode clientéliste.

Plus globalement, si l'on emprunte l'expression de l'essayiste mauritanien M. Yaacoub Ould Daddah<sup>20</sup>, les idées égalitaires que ce courant véhicule, son « *exigence de justice et de solidarité, et la contestation de situations établies de sujétion* », constituent, pour le régime en place, « *une menace aussi précise qu'immédiate* ».

L'autre forme d'opposition, née du blocage du processus des scrutins, est plus radicale et prône la méthode des coups de force, chemin qui porta, au sommet de l'Etat, le Colonel Ould Taya: les Cavaliers du Changement, après des débuts avortés en 2003 et 2004, menacent, toujours, à défaut de biais plus pacifiques, d'ouvrir, par les moyens de la guerre, la voie de l'alternance vers la démocratie et la coexistence égalitaire des ethnies.

De son côté, le régime de Ould Taya, usé par 20 ans d'exercice solitaire d'une autorité sans partage et un bilan assez médiocre, semble se persuader que la seule issue viable, pour lui et les siens, réside dans la stigmatisation et le discrédit de ses adversaires politiques, meilleur gage de durée ; il les traite en ennemis ; ainsi, il s'assure des semaines, des mois de répit, face à une hostilité exponentielle, où croissent le désir de revanche et la tentation du recours aux armes.

Après l'essoufflement du péril « judéo-nègre »<sup>21</sup> des années 1989-1991, la lutte contre le terrorisme international lui donne l'occasion de parfaire sa stratégie de gain de temps immédiat ; de ce point de vue,

---

<sup>18</sup> La révocation par le pouvoir exécutif des mandats électoraux des élus de l'opposition est une pratique courante qui relève de la simple formalité en Mauritanie.

<sup>19</sup> In « *L'islamisme en Afrique du Nord IV: Contestation islamiste en Mauritanie: Menace ou bouc émissaire?* » Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°41, *International Crisis Group*, Le Caire/Bruxelles, le 11 mai 2005

<sup>20</sup> In « *Islamisme et démocratie, le rendez-vous manqué* », *Nouakchott Info*, N° 764 du 20 Avril 2005

<sup>21</sup> Dans le contexte des événements de 1989, les nationalistes négro-africains étaient accusés par Ould Taya, alors anti-israélien, de recevoir le soutien d'Israël et des « Juifs ».

L'attaque de la caserne de Lemgheity arrive par une étrange coïncidence, alors que les partenaires occidentaux commencent à émettre de sérieuses réserves sur la réalité de la menace Jihadiste en Mauritanie (voir supra, II 2).

S'agissant du courant des « réformistes musulmans », il importe de souligner que l'ensemble de l'opposition et des défenseurs des droits de l'homme sont unanimes à reconnaître son caractère non-violent et sa tolérance.

Selon les termes de l'ICG, cette famille de pensée « *reflète une tendance lourde de la société* », se défend de tout extrémisme religieux, rejette la violence et se définit « centriste ». Dans son enquête, l'ICG souligne qu'en dépit de leur percée, « *aucun acte de violence ni même aucun lien avéré avec des groupes violents n'a pu être attribué aux islamistes mauritaniens. Cela, en dépit des efforts répétés du pouvoir d'attribuer aux islamistes des connexions imaginaires ou des actes de personnes isolées.* »<sup>22</sup>

A l'occasion de nombreuses publications ou prises de position de ses dirigeants, elle se définit comme un mouvement de « réformisme musulman », différent, dans son essence, des groupuscules violents et illuminés du GSPC ou d'Al Qaida. Elle dit militer pour des réformes profondes (politiques, économiques, sociales et éducatives), loin des slogans à l'emporte-pièce mais par un véritable projet de société pluraliste qui privilégie la concertation républicaine et la réconciliation des mauritaniens, sans tabous ni censure. Elle assume, aussi, les positions suivantes :

- L'attachement aux valeurs islamiques et le souhait de puiser dans leurs ressources profondes, à même de favoriser une véritable renaissance du peuple mauritanien ;
- La conscience de la modernité, de l'ouverture au dialogue, en particulier avec l'Occident<sup>23</sup>, perçu, ici, non comme un ennemi ni même comme un bailleur de fonds ou un producteur de biens à consommer mais, davantage, en exemple de créativité et de progrès humain, malgré toutes les différences culturelles ou idéologiques ;
- Le rejet de l'Etat théocratique, au profit d'un modèle de cité, que régissent les principes de l'Etat de droit et les mécanismes de l'alternance pacifique au pouvoir, par exemple, à l'instar de celle de la Turquie ; l'analogie avec certains partis de la « démocratie chrétienne » d'Europe mérite attention.

Dans une Interview au Calame, M. Bâ Boubacar Moussa, vice président de L'UFP (parti de gauche dont l'ancêtre, le mouvement national démocratique, MND, était d'inspiration marxiste), déplore l'amalgame entre un courant islamique démocratique et les groupuscules extrémistes en ces termes : « *Cheikh Deddew, Jemil Mansour, Mokhtar Mohamed Moussa, en nous fondant sur la connaissance que nous avons de leurs personnes, sont partisans d'un système démocratique et pluraliste, à partir de convictions islamiques, à la manière de Rachid Gannouchi. Tenter de les assimiler aux salafistes partisans du recours à la violence pour surmonter les contradictions dans notre pays, procède de l'amalgame...* »<sup>24</sup>.

Les animateurs du courant réformiste, sont donc légalistes et point anti-occidentaux, comme en témoigne d'ailleurs *l'International Crisis Group*, dans son rapport. Marianne Marty décrit leurs référents en ces termes : « *Le discours islamiste mauritanien dénonce l'injustice sociale et la corruption des élites... Cependant, il rejette la violence, source de désordre social. De plus, très influencé par le Tunisien Rachid Ghannouchi, le mouvement prône le légalisme. Le régime constitutionnel pluraliste et démocratique est, d'après leurs déclarations, le meilleur mode de gestion politique* »<sup>25</sup>.

M. Bâ Boubacar Moussa s'étonne du refus des autorités de légaliser un parti démocrate islamique, alors que « *dans les pays occidentaux ayant un système démocratique plus ancien et mieux enraciné, il existe des*

---

<sup>22</sup> Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, N°41, ICG, op. cit.

<sup>23</sup> Dans un entretien avec les enquêteurs de l'ICG, M. **Mokhtar Ould Mohamed Moussa**, actuellement détenu, réclame un dialogue avec les partenaires occidentaux de la Mauritanie, « *Nous souhaitons établir un vrai dialogue avec les occidentaux, un dialogue qui n'existe pas pour le moment...* », Rapport de l'ICG, op. cit.

<sup>24</sup> In *Le Calame*, N° 489 du 26 mai 2005

<sup>25</sup> Cf. Marianne Marty: "Les multiples usages de l'Islam dans le champ politique mauritanien", in **Christian Coulon** (directeur), *L'Afrique politique*, cité par ICG, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°41

*courants chrétiens-démocrates, pourquoi s'opposer à l'existence de courants "musulmans-démocrates" dans les pays musulmans ? ... ».*<sup>26</sup>

De fait, le régime mauritanien, selon M. Mokhtar Ould Mohamed Moussa, s'emploie à « *agiter un épouvantail, pour se racheter une innocence auprès des occidentaux* »<sup>27</sup> ; ce faisant, il jette le discrédit sur la légitimité même de l'État, qui voit son assise politique interne se rétrécir, générant ainsi sa propre déstabilisation, comme avait alerté l'ICG.

---

<sup>26</sup> In *Nouakchott Info*, N° 809, du 11 juillet 2005, cf. également : [http://ufpweb.org/collo/f\\_cotonou/interv\\_bm.htm](http://ufpweb.org/collo/f_cotonou/interv_bm.htm)

<sup>27</sup> M. Mokhtar Ould Mohamed Moussa, dans un entretien avec les enquêteurs de l'ICG à Nouakchott, le 12 juin 2004, Rapport de l'ICG, op. cit.

### III Drame de Lemgheity ou l'opportunité du terrorisme comme échappatoire

Le 3 juin 2005, une unité militaire subissait, à Lemgheity, sur la frontière avec l'Algérie et le Mali, une attaque sanglante<sup>28</sup>, que les autorités de Nouakchott attribueront aussitôt au GSPC Algérien (Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat). Ce dernier leur marque le pas et revendiquera, à deux reprises, cette opération, sur le site Internet qui lui est attribué. Il y proclame agir en représailles à l'incarcération de 7 jeunes «*ihadistes*» que le régime de Nouakchott l'accuse d'avoir formés.

Toutefois la première revendication du GSPC, soulève des doutes, par son caractère approximatif : «*Les vaillants combattants du GSPC ont mené cette opération vendredi contre les forces de l'ennemi mécréant, faisant plusieurs morts et blessés et mettant plusieurs véhicules hors d'état de nuire*», indique le texte, sans préciser le nombre de victimes, ni de véhicules détruits. »<sup>29</sup>

Dans la deuxième, quelques jours après, il revoit sa copie pour, notamment, corriger la date de l'événement, samedi au lieu du vendredi<sup>30</sup>.

La police politique s'empresse d'arrêter deux ressortissants algériens - Ismaël Issa et Abdel Majid Moussa ; elle les soumet à des sévices si manifestes que l'AMDH et SOS Esclaves soulèvent le cas, en plein atelier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)<sup>31</sup>, consacré aux «*droits de l'Homme* ». Il est à rappeler qu'Ismaël Issa vivait, depuis plus de 10 ans, en Mauritanie, la nationalité de son épouse.

Face à cet acte de guerre très conventionnel, les Services de sécurité mauritaniens, suivis par les médias officiels et la diplomatie, s'empressent de dénoncer une agression «*terroriste* », dont, naturellement, ils imputent une part de responsabilité, aux «*ennemis* » intérieurs.

La tentative des autorités de Nouakchott d'exploiter cette attaque pour justifier sa répression à l'encontre du courant réformiste musulman, se heurte toutefois à la réalité objective : rien ne lie ce courant au GSPC Algérien. Entre les deux, il n'existe aucune convergence, même minimale, d'idées, de méthodes ou de projet.

Par ailleurs, toute l'opposition, à commencer par le courant des réformistes musulmans, manifeste, y compris dans la rue, son rejet de «*l'agression* ». Le Parti de la Convergence Démocratique<sup>32</sup>, lui aussi illégal, se joint au mouvement. Son président prononce ce jour-là un discours unitaire au nom de toute l'opposition.

Ainsi, les alarmes passées, les campagnes d'arrestation sans suite, les procès dépourvus de preuves et la très commode désignation d'un extrémisme de théorie, trouvent, enfin, un début de matérialité et une confirmation rétrospective. Le régime, très contesté et en proie à de récurrentes tentatives de putsch, peut, enfin se tourner vers l'Occident démocratique, singulièrement les Etats-Unis, afin de solliciter secours et appui, devant l'imminence de la menace commune. Et, comme pour renforcer la réalité du péril, un

---

<sup>28</sup> Elle se serait soldée, côté mauritanien, par 15 à 50 morts et environ 20 blessés ; les assaillants auraient perdu 5 éléments, dont deux lieutenants de **Mokhtar Belmokhtar dit Belaouar**, à la fois chef de guerre et trafiquant notoire. Lire, à ce sujet, *Le Monde Diplomatique*, février 2005, «*Enquête sur l'étrange "Ben Laden du Sahara"* ».

<sup>29</sup> In *Le Figaro*, 7 juin 2005

<sup>30</sup> La troisième et dernière arrive, tardivement, à la mi juillet ; tout comme l'avaient publié les autorités mauritanienne, le site électronique du GSPC confirme que **Belaouar** commandait les assaillants et reprend, dans les mêmes termes et nuances, le bilan des autorités mauritaniennes, citant les noms de ses lieutenants tués lors du raid. Ce qui suscite des questions sur les liens qu'entretiendraient les auteurs de ces adresses aux médias avec le Pouvoir de Nouakchott.

<sup>31</sup> Clôturé à Nouakchott, le 22 juillet ; il fut organisé par le PNUD, en concertation avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) le Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme, à l'Insertion et à la Lutte contre la Pauvreté (Ministère).

<sup>32</sup> Le Parti de la Convergence Démocratique (PCD) alliance regroupant plusieurs tendances ayant soutenu la candidature de l'ancien Président **Ould Haïdallah** aux présidentielles de 2003 n'est pas reconnu ; il est considéré, par le pouvoir, comme l'émanation, plus ou moins explicite de l'islamisme.



communiqué attribué au Jordanien Abou Moussab al-Zarqaoui, approuvé, le 15 juin 2005, l'attaque de Lemgheity.

Toutefois, dans ces événements, leur succession et antériorité, les observateurs avertis décèlent de quoi nourrir le scepticisme le mieux trempé.

### III.1 Une évolution prévisible

Afin de comprendre la montée de la tension jusqu'au drame de Lemgheity, il serait judicieux de ne pas écarter la succession préalable de déconvenues diplomatiques, pour le Chef de l'Etat, dont le régime s'est forgé une singularité régionale : les changements opportunistes d'alliances et la quête de concours financiers façonnent sa diplomatie du court terme. Le quotidien Israélien HAARETZ résume ainsi le cas : « *le régime affaibli de Ould Taya recherche désespérément des alliés en occident après avoir soutenu le dictateur Saddam Hussein lors de la première guerre du golfe* »<sup>33</sup>

Malgré les promesses américaines de choisir la Mauritanie, l'OTAN finira, suite à l'opposition de la France, par décider, début avril, la tenue, au Cap Vert, de ses manœuvres<sup>34</sup> de juin 2006. Justement, c'est le 18, de ce mois, que débutent les premières rafles de la police, dans les mosquées de Nouakchott, dont quelques unes sont profanées, à la recherche- infructueuse- de caches d'armes et de plans de déstabilisation militaire.

Lors d'un séjour privé en France, initialement prévu pour 72 heures, le Colonel Ould Tayas'attarde, à Paris, dans l'attente, vaine, d'une réception par le Président Chirac. Au moment de son retour à Nouakchott, ses Services Spéciaux le persuadent de l'imminence d'un attentat contre sa personne ; la sécurité militaire quadrille la ville, installe des batteries anti-aériennes aux abords de l'aéroport et des tireurs d'élite prennent position sur les toits alentours ; il ne se produira rien...

Sitôt revenu et alors que rien ne commandait un tel geste, il invite, à Nouakchott, **Sylvain Shalom**, le Ministre Israélien des Affaires Etrangères, provoquant alors une nouvelle épreuve de force avec des fractions majoritaires dans l'opinion locale.

**Le 25 avril, commence la nouvelle traque du courant des réformistes musulmans.** La préparation de cette visite et la détermination du pouvoir à étouffer toute opposition ou critique vis-à-vis de ses liens largement contestés avec le gouvernement de Sharon, plonge le pays dans la frayeur sécuritaire : se multiplient les perquisitions dans les mosquées, les domiciles privés, tandis que la police, sans mandat, opère de nombreux enlèvements de religieux, étudiants et de leurs parents.

Depuis cette date, de nouvelles atteintes aux libertés religieuses se multiplient et empruntent des biais inédits, comme l'interruption de prêches oratoires dans les mosquées, l'enlèvement d'imams en sortie de la salle de prière, les jets de grenades lacrymogènes, sur les fidèles dans l'enceinte même des mosquées.

**Le 2 mai, Monsieur Shalom arrive dans la capitale ;** la visite soulève l'indignation populaire dans plusieurs villes.

La police sévit, encore, contre les centaines de manifestants. Le regain de mécontentement est immédiat et l'hôte doit écourter son séjour, pour éviter de passer la nuit à Nouakchott, ville en état de siège.

La succession opportune des événements suit une cohérence, de cause à effet, où l'observation critique a tôt fait rétrécir la part de coïncidence. Comme en d'autres occasions, dès lors qu'une ouverture envers l'opposition se dessine ou un revers international se profile, des segments du régime, créent et entretiennent la phobie du complot. Ainsi, depuis 1984, date de l'arrivée au Pouvoir du Colonel Ould Sid'Ahmed Taya, pas une année ne passe sans que la Mauritanie ne vive une « tentative de déstabilisation » ; les seules avérées ont eu lieu en 1987, 2003 et 2004, avec un début d'exécution, seulement pour la deuxième. Dans les deux premiers cas, leur éventuel prolongement extérieur ne fut invoqué, alors.

Notons, que le 15 juillet 2004, le Chef de l'Etat, pendant une visite dans la ville de Kiffa, déclarait, suscitant le trouble dans son camp : « *Mes instructions n'ont pas été appliquées* » ; par une reprise partielle des constats de ses détracteurs en matière de gestion, il rejetait, ainsi, sur son propre système de gouvernement, la responsabilité de la corruption, du népotisme et des inégalités. D'aucuns, alors, y

<sup>33</sup> Cité par *The Associated Press*, 30/04/05

<sup>34</sup> *L'International Herald Tribune*, du mercredi 13 avril 2005, citant M. Benoît d'Aboville, ambassadeur de France auprès de l'OTAN.

perçurent l'annonce de réformes profondes ; en lieu et place, les opérations de police politique se multiplient, depuis.

### III.2 Les faiblesses de la démonstration

Après l'agression du cantonnement et la revendication, à deux reprises, sur le site électronique du GSPC, le pays entier vibre d'une authentique réprobation de l'événement ; la ferveur patriotique s'étend, du Pouvoir à l'Opposition. Aucune organisation mauritanienne ne justifie l'action meurtrière. Les mosquées ne bruissent que de prières, à la mémoire des soldats et d'incitation au compromis national.

Puis, passée la mobilisation, vient le souci de comprendre ; les failles apparaissent, vite, dans l'attitude du gouvernement ; elles stimulent, notamment dans la presse, un doute, tôt exprimé, sur les circonstances du drame et ses motivations secrètes. La plupart s'interrogent sur la capacité du GSPC à opérer ainsi, au moment où des satellites de télécommunication surveillent la zone, laquelle accueillait les patrouilles de plusieurs pays limitrophes, sous supervision des Etats-Unis d'Amérique. Ces derniers enverront, sur place, une équipe d'investigation, encore muette.

L'on se demande pourquoi la branche du GSPC, sous les ordres de Mokhtar Belmokhtar dit Belaouar, s'en prendrait **gratuitement** à la Mauritanie, le seul territoire qui lui servait, encore, de base de ravitaillement et de repli. L'étonnement se renforce au rappel du fameux contrat de coopération, intervenu, à la fin de l'été 2003, entre Belaouar et les Services Spéciaux de Nouakchott, alors lancés sur les traces des putschistes du 8 juin. L'intermédiaire mauritanien serait le Général Moulaye Ould Boukhreiss, ancien Chef d'Etat Major de l'Armée et membre du sérail du Colonel Ould Sid'Ahmed Taya.

N'était ces antécédents hautement graves, comment expliquer, sinon, le silence de Nouakchott, durant 48 heures, alors que le Chef de l'Etat, était, tôt, informé des combats ?

Pourquoi l'opération intervient-elle, aux moment et lieu où se préparent les manœuvres conjointes<sup>35</sup>, entre les Etats-Unis d'Amérique, le Mali, l'Algérie, la Mauritanie, le Tchad, le Niger, avec une participation du Maroc, de la Tunisie, du Nigeria et du Sénégal ?

**Richard Laberivière**, spécialiste de la question, assène, haut et fort, son doute<sup>36</sup> : « *Plus précisément et selon des témoignages locaux, les 150 assaillants parlaient l'assaniya, l'un des dialectes du nord-est de la Mauritanie et disposaient visiblement de complicités - peut-être familiales - à l'intérieur même de la base militaire dont le pc-radio a été immédiatement détruit. Ces assaillants ont fait main basse sur un important dépôt d'armes et aurait voulu, surtout neutraliser un check-point militaire réputé pour pratiquer le racket sur l'ensemble des activités de la région (...)* Par conséquent, banditisme, vendettas et règlement de compte mafieux semble mieux caractériser ce dernier coup de main mauritanien qu'une improbable succursale sahélienne d'Al-Qaïda... »

Le quotidien français ***l'Humanité***<sup>37</sup> va au-delà des affrontements et sollicite leurs conséquences : « *Le Sahel est le nouvel Afghanistan qu'al Qaeda recherche comme havre de paix* », affirmait récemment à Alger le général américain Charles Wald, adjoint au commandant des forces américaines en Europe (EUCOM). *L'attaque lancée par le GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat) contre un poste militaire mauritanien à proximité des frontières algérienne et maliennne, qui s'était traduit dimanche passé par la mort de quinze soldats mauritaniens, est tombée à point nommé pour justifier la thèse américaine d'une menace terroriste islamiste dans cette région riche en ressources énergétiques et minérales.* »

Le quotidien français ***Libération***<sup>38</sup> exprime un scepticisme moins contourné : « *Le président Ould Taya, qui a reconnu Israël et courtise Washington, est très contesté dans son pays, qu'il dirige d'une main de fer. L'attaque lui permet aussi de réclamer à l'Occident plus de moyens dans la « lutte antiterroriste ». Par une coïncidence bienvenue, des manœuvres militaires organisées par les Etats-Unis pour lutter contre le*

---

<sup>35</sup> Dénommées ***Opération Flintlock***, dans le cadre de ***Pan Sahel Initiative***, elles se poursuivent jusqu'au 26 juin 2005, et impliquent 3000 hommes.

<sup>36</sup> In ***Le Paradigme mauritanien***, Radio France Internationale, éditorial international du 09/06/2005.

<sup>37</sup> In ***l'Humanité***, 9 Juin 2005, « ***Tirant prétexte du terrorisme, Washington s'installe*** ».

<sup>38</sup> In ***Libération***, 8 juin 2005.

*banditisme transfrontalier et le terrorisme ont débuté lundi dans huit pays sahélo-sahariens et doivent durer jusqu'au 26 juin. ».*

De surcroît, le journal s'interroge sur le rapport de l'attaque de Lemgheity, avec la tension soudaine autour du contentieux sahraoui : « *Quoi qu'il en soit, l'attaque, puis sa revendication par un GSPC devenu très avide de communiquer, est une bonne affaire pour Alger. En menaçant «d'étendre ses opérations à l'étranger», le GSPC fait figure d'épouvantail permettant à l'Algérie de se poser comme leader régional, seul à même de combattre le terrorisme islamiste. Alger peut en outre instrumentaliser cette affaire pour tenter de faire basculer dans son camp une Mauritanie très proche de Rabat sur le Sahara occidental. Un interminable conflit qui oppose le Maroc et le Front Polisario, soutenu par Alger. »*

**Le Quotidien d'Oran**<sup>39</sup> ironise et constate : « *Un numéro de carte grise et un camion. Les preuves contre le GSPC, notamment l'émir Mokhtar Belmokhtar, brandies par l'armée mauritanienne pour expliquer l'attaque de la caserne de Lemghity semblent bien minces. Nouakchott qui accuse le mouvement salafiste algérien, a choisi une stratégie à hauts risques pour occulter ses problèmes politiques internes... Sur ce plan, les affirmations mauritaniennes sont assez vagues. Accréditant la thèse du GSPC, Nouakchott veut faire prévaloir la déstabilisation dont elle fait l'objet. Si les Mauritaniens ont accusé les Libyens d'avoir financé le coup d'Etat avorté contre le président Ould Taya, ils pointent du doigt le GSPC algérien comme principale source de tension. En annonçant également un nombre d'assaillants de «150 éléments», l'armée mauritanienne accrédite la présence d'un foyer salafiste dans le nord-est dont elle était au courant depuis des mois. Or, selon d'anciens membres des phalanges de Belmokhtar, repentis, «Belmokhtar n'a aucun intérêt à attaquer les Mauritaniens d'autant plus que c'est la seule zone où les salafistes peuvent encore circuler à pied »... »*

Dans un numéro antérieur<sup>40</sup>, **le Quotidien d'Oran** insiste : « *La Mauritanie, en état d'alerte, a immédiatement accusé le GSPC. Ce qui laisse sceptiques des experts algériens de sécurité qui précisent que le seul émir capable d'organiser une attaque de cette envergure demeure Mokhtar Belmokhtar, alias Belaouer. Or, depuis qu'il a été chassé du Mali suite à un accord secret entre Bamako et des chefs de tribus maliens du Nord pour que ces derniers cessent de lui accorder une «protection territoriale», achetée par l'émir de la zone 6 du GSPC, Belmokhtar a été signalé dans le Sud-Est algérien, depuis l'attaque d'un convoi militaire à Biskra (... ) Même s'il possède l'expérience et les moyens de prendre d'assaut n'importe quelle unité militaire mauritanienne ou malienne, avec des véhicules 4x4 sur lesquels sont montées des mitrailleuses lourdes de 12,7 et 14,5 et des RPG 7, l'émir Belmokhtar pense, selon les spécialistes, à «davantage colmater les brèches au sein d'un GSPC en proie aux dissensions, sur la zone est, suite aux appels de Hassan Hattab pour faire intégrer les salafistes dans l'amnistie générale que d'aller attaquer les Mauritaniens aussi loin».*

**Aujourd'hui Le Maroc**<sup>41</sup> ne s'embarrasse pas de circonvolutions : « *L'attaque de la base mauritanienne de Lemgheity a été attribuée au groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). Une thèse qui ne convainc pas les services de renseignements des principaux pays de la région. »*

En Mauritanie, les interrogations autour de Lemgheity s'accumulent ; elles relayent un égalscepticisme, vis-à-vis de coïncidences tout aussi multiples que troublantes. Un éminent avocat, Maître Ibrahim Ould Ebetty, s'étonne **de l'absence d'ouverture de toute enquête judiciaire sur ce drame**<sup>42</sup>.

D'autre part, le site d'informations électronique indépendant **Saharamedia.net** rapporte deux anecdotes troublantes :

- Plus d'une semaine après le rapatriement des blessés, ils se trouvaient toujours privés de la visite de leurs proches, campés à proximité de l'hôpital militaire ; au même moment, leur intimité subissait le défilé

---

<sup>39</sup> In **Le Quotidien d'Oran**, 13 Juin 2005

<sup>40</sup> **Idem**, 7 juin 2005

<sup>41</sup> In **Aujourd'hui Le Maroc**, 10 juin 2005 et édition de la veille.

<sup>42</sup> In **Akhbar Nouakchott** édition arabe du périodique **Nouakchott Info**, N° 448 du 22/06/2005 citant Maître **Ould Ebetty** qui s'exprimait au cours d'un débat organisé par le périodique **Al Mijhar** sur le drame de Lemgheity : <http://www.nouakchottinfo.com/Ar/448/national.htm#b12>

ostentatoire de visiteurs officiels. A contrario, les chefs de l'opposition ont pu, difficilement, accéder à eux ; il leur a fallu désigner 2 représentants, lesquels n'ont dû entrer qu'accompagnés d'officiers<sup>43</sup>.

- L'incarcération du journaliste M. Sid'Ahmed Ould Boubacar Ciré, correspondant de l'Agence Mauritanienne de l'Information (AMI) à Zouérate, capitale de la région Tiris Zemmour dont dépend la zone de Lemgheity, ajoute au trouble : il a été mis aux arrêts le 27 juin, suite à un différend avec le procureur de la République dans cette région. Ce dernier, exigeait un droit de regard sur les informations recueillies par le journaliste qui, à son tour, conteste une telle sujétion<sup>44</sup>. L'incident illustre une exceptionnelle nervosité, surtout si l'on prend en considération le peu de risque de voir l'AMI, organe de propagande officiel, diffuser des nouvelles un tant soit peu compromettantes...

Ces deux informations viennent confirmer à quel point le Pouvoir a des raisons de dissimuler une part de vérité dans l'épisode sanglant de Lemgheity.

De son côté, l'hebdomadaire indépendant le *Calame* fustige, en des termes à peine allusifs, le black-out imposé autour de l'évènement: « *Information et désinformation se disputent l'espace médiatique national où l'effort de communication de l'armée pour donner sa version des faits n'a d'égal que le peu d'informations fiables divulguées, laissant libre cours à toutes les spéculations et à toutes les hypothèses, ouvrant grande la porte à tous les amalgames...* »<sup>45</sup>

### III.3 Des accointances du régime mauritanien avec le GSPC ou le jeu dangereux des « agents doubles »

Afin de mieux cerner cet évènement, il importe d'examiner les principaux facteurs l'ayant caractérisé ou contribué à structurer sa complexité. Ensuite, nous livrerons nos observations du moment.

#### i) Le théâtre des opérations



Le lieu de l'attaque est le poste militaire de Lemgheity ; il est installé, depuis cinq ans, dans un emplacement stratégique, à proximité d'un puits éponyme.

Il s'agit d'une position isolée, dans le vaste désert de l'extrême nord-est du pays, à la confluence des frontières de l'Algérie, de la Mauritanie et du Mali ; là, légion de bandits et de contrefacteurs évolue, s'adonnant aux juteuses contrebandes de cigarettes, d'armes, de fausse devises, de médicaments et d'autres produits plus ou moins frelatés, dont probablement, la drogue.

Madame Hindou Mint Aïnina, éditorialiste du *Calame*, décrit un « *no man's land où la loi fondamentale du désert, lutter pour survivre, est la seule qui organise les rapports entre des ensembles pour lesquels ce point d'eau (unique à 400 kilomètres à la ronde) constitue, comme il l'a été depuis longtemps, un lien, un lieu de rencontre et un passage obligé où se nouent les alliances, se font les trocs et se trament les complots.* » Un autre journaliste de la même publication ajoute : « *c'est aussi la zone de repli des bandits, des hors-la-loi et des mouvements rebelles. Taoudenni, la région malienne frontalière, constitue en effet un*

<sup>43</sup> In *Saharamedia.net*, site d'informations Mauritanien en langue arabe : <http://saharamedia.net/saharamedia/66560069271807.php?ArtID=355>

<sup>44</sup> *Saharamedia.net* : <http://saharamedia.net/saharamedia/66560069271807.php?ArtID=473>

<sup>45</sup> In *Le Calame*, N° 491, 13 juin 2005

*véritable no man's land que les autorités du Mali ont abandonné aux chefs de guerre et trafiquants, à tel point qu'on ne trouve l'ombre d'aucune présence de l'autorité centrale dans ces contrées »<sup>46</sup>*

L'éditorialiste de **RFI**, M. Richard Laberivière, décrit une « région structurée par les routes des caravanes, du commerce et d'une contrebande transfrontalière depuis les **XIVe** et **XVe** siècles ». A ses yeux, « le check point militaire est réputé pour pratiquer le racket sur l'ensemble des activités de la région » ; les assaillants auraient voulu « le neutraliser », surtout pour ce motif.<sup>47</sup>

Mais, au-delà de son intérêt pour le commerce illicite, ce triangle des frontières tripartites jouit d'une importance géostratégique de premier ordre, clairement identifiée par les USA. Cette attention se justifie d'autant que des champs pétrolifères viennent d'être découverts au large de la Mauritanie ; des recherches prometteuses se déroulent, dans le **bassin de Taoudemi**, zone géologique dans laquelle est justement située la localité de Lemgheiti<sup>48</sup>. On est donc au beau milieu d'une zone qui s'arrache sous forme de « blocs » d'exploration par les opérateurs pétroliers, avec des blocs entiers déjà attribués notamment à l'australien **Woodside** et à la compagnie française **Total**.

Or, comme le relèvent tous les experts en géostratégie, **la carte des déploiements militaires américains dans le monde, a toujours été fidèlement calquée sur celle des zones de production et d'acheminement de l'or noir.**

## ii) Les protagonistes apparents

D'abord un nom a très rapidement été invoqué. Il s'agit de celui de Mokhtar-Belmokhtar dit Belaouar (i.e. le Borgne). « Ancien fournisseur du GSPC et d'autres groupes armés de la région, comme les touaregs, Belaouar est également surnommé « le Parrain Marlboro » en raison de son activité principale de contrebandier de cigarettes, mais aussi d'essence et d'armes. »<sup>49</sup> Selon **Richard Labévière, de Radio France Internationale (RFI)**.

Sa branche du GSPC se sert, de ce désert Nord de la Mauritanie, comme base de ravitaillement et de repli : « Belaouar a fait une sorte de pacte avec les contrebandiers qui écument le Sahara en leur assurant « la sécurité de la route » contre du carburant et du renseignement », selon le quotidien Algérien **El Watan**, cité par le journal Français **Le Monde**.<sup>50</sup>

**El Watan** ajoute, également, dans son édition du 06 juillet 2005, que « des terroristes ont toujours utilisé le nord du Mali, du Niger et de la Mauritanie comme lieux de passage (...). La misère qui règne dans ces régions a facilité l'entretien de liens (familiaux, politiques et idéologiques) entre le GSPC et les chefs de tribus, les contrebandiers et même certains pontes des régimes ... »<sup>51</sup>

Comme nous allons le voir, les accointances du régime mauritanien, avec le GSPC, reproduisent cette logique des ententes privées et lucratives.

Les noms de figures importantes de la contrebande mauritanienne émergent, comme ceux de Messieurs **Hacen Ould Ntahah** et **Hadrami Ould Taya**, tous deux cousins du chef de l'Etat ; le premier dispose, en association avec le Groupe Abdallahi Ould Noueigued (AON) d'entrepôts dans la région Nord, pour approvisionner des filières mystérieuses. De ces magasins, hautement gardés, notamment par des milices d'anciens rebelles Touaregs munis de **moyens militaires comprenant des armes sophistiquées et de la défense anti-aérienne**, partent des convois de nuits, tandis que les retours ont lieu, au jour, sans précaution particulière.

---

<sup>46</sup> [Idem](#)

<sup>47</sup> *Le Paradigme mauritanien*, Radio France Internationale (RFI), op. cit.

<sup>48</sup> Voir la carte de la Mauritanie qui figure en annexe

<sup>49</sup> *Le Paradigme mauritanien*, Radio France Internationale (RFI), op. cit.

<sup>50</sup> In *Le Monde*, éd. du 5 juillet 2005

<sup>51</sup> In « *Conséquence de l'attaque du GSPC contre la caserne de Lemgheity, Chasse à l'Algérien en Mauritanie* »  
Version électronique du journal Algérien *El Watan* : <http://www.elwatan.com/2005-07-06/2005-07-06-22709>

Un détail est à noter, qui a son importance : Hacem Ould Ntahah, le premier d'entre tous, donna l'alerte suite à l'attaque de Lemgheity.

Une autre figure des parrains de ce milieu est Monsieur **Hammada Ould Derwich**, ancien directeur du port autonome de Nouadhibou, puis directeur général de la BACIM Bank avant d'en être évincé en juin 2005. Cet homme, réputé pour son implication dans les trafics d'armes avec le Polisario, et les mouvements Touaregs, consent également des « investissements d'infrastructure », pour assurer la logistique et fluidifier les trafics. A titre d'exemple, l'on parle beaucoup du « *sondage Ould Derwich* », un forage d'eau, devenu un lieu de rencontre dans le désert ; tout comme l'on cite ses troupeaux de camélidés, dont les bergers utilisent des téléphones satellitaires Thuraya et des voitures 4x4, munies de dispositifs GPS ultra modernes.

Un autre personnage clé (supra II, 2) est le Général à la retraite **Moulaye Ould Boukhreiss**, membre éminent du sérail, ancien Chef d'Etat Major des armées et défenseur des intérêts de la tribu Reguibat, qui compte aussi le banquier Ould Derwich et les principaux dirigeants du Front Polisario.

Le Général Ould Boukhreiss est au centre de rumeurs insistantes, d'un pacte de coopération, intervenu, à la fin de l'été 2003, entre **Belaouar** et les services de renseignement mauritaniens, alors lancés sur les traces des putschistes du 8 juin. En tant qu'émissaire du pouvoir, il aurait conclu un accord selon lequel le régime mauritanien devait offrir refuge et base de repli à divers groupes armés dont celui de Belaouar, en contrepartie de leur coopération dans la traque des Cavaliers du Changement.<sup>52</sup>

Il peut être utile de souligner, incidemment, les intérêts colossaux du Général à la retraite M. Moulaye Ould Boukhreiss et de son cousin Ould Derwich, dans la vente **d'armes**, notamment sur la zone du triangle des frontières tripartites. Egalement, il importe de préciser, ici, **qu'une partie de l'équipement militaire du GSPC provient de la revente des stocks de l'armée mauritanienne**. La relation entre l'ex-Chef d'Etat Major National Ould Boukhreiss et Belaouar se nouerait là.

Un autre type d'acteur est formé par des éléments transfuges du Polisario, reconvertis dans la contrebande et qui opèrent sur les lieux. Dans un article intitulé « *Vérité où es-tu ?* »<sup>53</sup>, l'hebdomadaire mauritanien « *l'Eveil hebdo* » débusque les interrogations restées en suspens, celles qui épaississent le mystère autour

---

<sup>52</sup> Nous relatons ici la genèse de cette relation trouble :

Le 8 janvier 2004, le Général **Moulaye Ould Boukhreiss**, désormais à la retraite, quitte la ville minière de Zouérate, en direction de la frontière Nord Est ; l'accompagnent Messieurs **Hadrami Ould Taya** et **Hacem Ould Ntahah**, deux commerçants très introduits et protagonistes du trafic de cigarettes dans la région. Quelques jours auparavant, la mission était précédée de quelques éclaireurs, dont les ex capitaine **Mohamed Mahmoud Ould Youba**, adjudant chef **Abbe Ould Bneijara**, sergent **Ould Ebeïd Allah** et l'adjudant Chef de police, toujours en activité, **Mohamed Ould Mohamed Mahmoud**.

Le premier convoi, équipé de véhicules tout terrain et de la plus récente technologie, se charge de sécuriser le périmètre du rendez-vous et y guider les deux parties.

La réunion se tiendra, enfin, le 12 janvier, au lieu-dit **Hassi Elbared**, à 30 Km de la localité **d'EL Hank**, en plein no man's land. Y prirent part, côté salafistes algériens, **Mokhtar Belmokhtar dit Belaouar** et deux de ses collaborateurs non identifiés et, pour la partie mauritanienne, le Général **Ould Boukhreiss**, Messieurs **Hadrami Ould Taya** et **Hacem Ould Ntahah**. Depuis des mois, les deux derniers avaient, suffisamment, balisé l'ordre du jour, de sorte que la négociation ne dura quelques heures. Les termes en seraient les suivants :

- Le gouvernement de Nouakchott s'engage à fournir soutien financier et assistance logistique, aux groupes salafiste sous l'autorité de **Belaouar**, ainsi qu'asile à toute unité dont il attesterait l'identité. Cette dernière mention vise l'accord d'utiliser le territoire mauritanien, comme refuge et base arrière de ravitaillement.

- Les deux commerçants, à titre privé mais sous la caution du Général **Ould Boukhreiss**, seront, en Mauritanie, les pourvoyeurs exclusifs du **GSPC**, en armes, munitions et carburant, y compris à partir d'autres pays où ils disposent de relais. Enfin, ils gardent le monopole de convoier, jusqu'à Belaouar, les subventions convenues avec les autorités de Nouakchott et, entre les deux parties, les échanges de courrier, d'information et de doléances.

- En contrepartie, le GSPC promet de :

\* renseigner le partenaire mauritanien sur les positions et les mouvements des Cavaliers du Changement et de contribuer, sous garantie de rançon conséquente, à la capture de leurs chefs.

\*\* ne pas prendre d'otages sur le sol de la Mauritanie, ni de les y conduire.

<sup>53</sup> In *l'Eveil hebdo*, édition du 14 juin 2005



de l'attaque ; il y évoque, notamment, le témoignage d'un rescapé, blessé au moment de l'attaque ; ce dernier affirme avoir aperçu deux voitures du Polisario, en compagnie des assaillants. Les témoignages, rapportés par des trafiquants ayant croisé les assaillants, évoquent la présence, parmi ceux-ci, de locuteurs du Hassaniya et d'autres dialectes dont le Ajmi, le parler Touarègue, tel que le désignent les Maures ; les détails viennent appuyer la thèse selon laquelle des éléments transfuges du Polisario, reconvertis dans la contrebande, coopéreraient, tout comme d'anciens dissidents Touaregs, et avec la branche Belaouar du GSPC et avec les parrains des trafics mauritaniens.

De son côté, le quotidien *Aujourd'hui le Maroc*, rapporte que « *La Gendarmerie mauritanienne a interpellé trois membres du « Polisario » impliqués dans un trafic de cigarettes de contrebande qu'ils transportaient à bord de deux véhicules 4X4 de marque « Toyota Land-Cruzer » vers les camps de Lahmada à Tindouf. Ces éléments ont été arrêtés au niveau de la localité de Bir Oum Grin, à l'extrême Nord Mauritanien... »*<sup>54</sup>

D'ailleurs, il s'avérera par la suite qu'un transfuge du Polisario, un certain **Mohamed Lemine Ould Lewlad Essahraoui** et « *disposant d'un passeport Mauritanien (délivré par la sûreté de Nouakchott), a joué en Mauritanie le rôle de rabatteur pour le compte du GSPC* »<sup>55</sup>. Il serait toujours détenteur de pièces d'identité de la République Arabe Sahraouie (RASD)

### **iii) Les enjeux financiers**

Ce drame ne saurait faire l'objet d'une juste appréhension, si l'on ne considérait la rentabilité des commerces parallèles, dans la zone. Certains observateurs avancent, pour le seul trafic des cigarettes Marlboro, des chiffres qui donnent le vertige. Monsieur **Mike Mc Govern**, responsable à Dakar du bureau de *l'International Crisis Group* s'exprimant sur les ondes de RFI<sup>56</sup> a estimé qu'un « *chiffre d'affaires avoisinant le milliard de \$ par an, se brasse dans la région rien que sur le trafic des Marlboro* ». Il attribua, le nom de « *Marlboro land* », à ce no man's land constitué par le triangle compris entre Kidal, Bordj Baji Moctar et Zouerate.

Il y a lieu de souligner, aussi, le contentieux financier qui avait éclaté, peu de temps seulement avant l'attaque de Lemgheity ; y étaient impliqués certains des acteurs cités dans le sous titre précédent (ii). Le dissentiment illustre l'intensité des confrontations que peuvent se livrer, au grand jour, les groupes rivaux de la contrebande, lesquels se recrutent jusque dans les sphères les plus proches du noyau central du Pouvoir.

Une semaine seulement avant l'évènement de Lemgheity, un article du journal *Le Calame* commente ce conflit financier qui a éclaté autour d'une augmentation de capital de Bacim Bank, dirigée par Hamada Ould Derwich : « *Des retraits massifs d'argent ont eu lieu : près d'un Milliard d'Ouguiyas, en une journée, dont une forte proportion par un seul client, la société Copral qui distribue les cigarettes Marlboro* »<sup>57</sup>. La **Bacim Bank** serait, depuis, au bord de la banqueroute. A l'origine de ces importantes sorties d'espèces, la colère de Hammada Ould Derwich qui aurait été écarté de l'augmentation de capital.

L'affaire nourrit de nombreuses questions sur les relations entre Ould Derwich et la société COPRAL, elle, sous la coupe de l'homme d'affaires Mohamed Ould Bouammatou, autre banquier et Président du Patronat mauritanien. Le litige dévoile aussi leurs liens avec les autres protagonistes de la contrebande, tels Ould Ntahah. Aussi anecdotique fût-elle, cette mésentente financière en dit long, sur les fragiles équilibres qui régissent les relations entre les grands promoteurs des trafiquants mauritaniens, lesquelles oscillent entre rivalité et coopération.

---

<sup>54</sup> In *Aujourd'hui Le Maroc*, édition du 27-6-2005

<sup>55</sup> In *Nouakchott Info*, N° 803, 30/06/2005 ; voir, également : <http://www.nouakchottinfo.com/803/actualite.htm> et, en Arabe : <http://www.nouakchottinfo.com/Ar/450/national.htm#z1>

<sup>56</sup> RFI, entretien avec M. M. **Mike Mc Govern**, responsable à Dakar du bureau de *l'International Crisis Group*, émission *Afrique Midi de RFI*, édition du 19 juin 2005.

<sup>57</sup> In *Le Calame*, N° 490

Une autre appréhension s'exprime sous la plume d'un éditorialiste du journal local *Le Méhariste*, par ailleurs chroniqueur du Calame ; il dénonce « *une mafia qui ne cache plus son jeu* » et finance ses trafics en puisant illégalement dans les réserves de devises de la Banque Centrale, au détriment des équilibres monétaires de notre économie : « *En effet, le trafic des Marlboro est en grande partie supporté à l'importation par la seule Banque Centrale de Mauritanie. Nos Marlboro seraient d'ailleurs vendues à Marseille et Beakouar en acteur principal, portait, dans ce mélodrame, le nom hautement évocateur de parrain des Marlboro Mauritaniens. (...) l'on se rend actuellement compte que le déclin de l'ouguiya et l'ensemble des problèmes économiques pour le moins inexplicables, sont imputables à cette hémorragie que les Marlboro font subir à nos réserves de devise. L'on se rend également compte que l'importation puis l'exportation vers les pays limitrophes des Marlboro, n'a pas profité au trésor public ce qui met en cause les Directions des Douanes et des impôts (...) Un décret d'interdiction de trafic n'est donc pas la solution d'un mal qui est déjà fait... »<sup>58</sup>.*

Un autre épisode illustre les rivalités sans merci entre les parties à ce commerce, aussi prospère qu'informel. Au nom d'un « contrat d'exclusivité », somme toute contesté, avec la multinationale **Philip Morris**, la société **COPRAL** fait ordonner, par la justice, au début du mois de juin 2005, la destruction d'une cargaison de cigarettes Marlboro, d'une valeur de 400 millions UM, soit plus d'un million d'euros<sup>59</sup>. Celle-ci avait été importée, en 2004, par un groupe de jeunes apprentis contrebandiers, qui, à leur tour, découvraient le filon. Les aventuriers se retrouvent « *ruinés pour avoir tenté de concurrencer le distributeur exclusif, la société COPRAL* »<sup>60</sup>. Autre coïncidence embarrassante, la décision spectaculaire des douanes précède, de peu, la tuerie de Lemgheity...

Enfin, à Paris, un dernier rebondissement atteint M. **Mohamed Salem Ould Noueigueid**, l'un des dirigeants du groupe familial du même nom (Etablissements Abdallahi Ould Noueigueid, AON) ; il est associé, avec M. Hacen Ould Ntahah, acteur de poids, cité en ii : le 18 juillet, la police française l'écroue, sur ordre d'un juge, suite à une plainte de la firme Philip Morris, productrice des cigarettes Marlboro. « *Le parquet de Créteil lui reproche une contrefaçon de produits ayant transité par le port du Havre. Mohamed Salem Ould Noueigueid était à Paris avec ses enfants* »<sup>61</sup>. Ces protagonistes sont cousins du Chef de l'Etat et actionnaires majoritaires de la Banque Nationale de Mauritanie (BNM), après sa privatisation à leur profit.

#### **iv) Les circonstances**

Selon les sites d'information mauritaniens *Saharamedia* et *Akhbar Nouakchott*, du dimanche 6 juin, « *les assaillants auraient d'abord intercepté des commerçants près de Lemgheity (ndlr, trafiquants Mauritaniens) le vendredi 3 juin au soir et confisqué leurs téléphones Thuraya* »<sup>62</sup>.

L'accrochage avec l'unité aurait eu lieu le lendemain matin, c'est-à-dire le samedi 4 juin. Celui-ci se serait, selon toute vraisemblance, déroulé en deux temps : la majeure partie de l'unité, en voulant porter secours aux compatriotes en difficulté, a dû affronter les assaillants, en dehors du cantonnement. Les militaires, démoralisés par le maintien dans une zone hors de portée de toute distraction, sous équipés et à découvert, devenaient, donc, une proie aisée, face à un ennemi bien mieux aguerri et équipé.

Ensuite, les assaillants ont pu investir le campement de l'armée, sous garde réduite, qu'ils maîtrisèrent, sans difficulté ; ils firent main basse sur un important dépôt d'armes, de carburant et du matériel de communication.

La première alerte a été donnée, à Nouakchott, par le commerçant Ould Ntahah, le fameux cousin du Chef de l'Etat. Toutefois, une attitude paradoxale, dans les réactions des contrebandiers, s'impose, très tôt, dans un article du Calame : « *Dans cette affaire, les trafiquants ont en effet joué à la fois le rôle du "bon et du méchant". S'il semble établi que c'est un trafiquant qui a servi d'éclaireur aux envahisseurs, il paraît*

<sup>58</sup> In *Le Méhariste*, « *Marlboro : Le danger se précise* », Editorial de M. **Ould Beheite**

<sup>59</sup> In *Nouakchott Info*, N° 796

<sup>60</sup> *Al Akhbar.info*, site d'information Mauritanien en langue arabe : <http://www.alkhbar.info/page1.php?id=3431&catid=81>

<sup>61</sup> In *Nouakchott Info*, N° 814, 19/07/2005

<sup>62</sup> In *Saharamédia.net* : <http://saharamedia.net/saharamedia/66560069271807.php?ArtID=312>



*également que c'en était un autre qui avait informé les autorités mauritaniennes de l'attaque contre l'unité de Lemghayti. »<sup>63</sup>*

Le forfait du GSPC a-t-il donc été commis dans le cadre de l'arbitrage armé d'un conflit - réel ou simulé - entre deux bandes rivales de marchands, dont l'une se placerait sous la protection du GSPC et l'autre, du pouvoir mauritanien ?

L'on sait la tradition de mensonge, de faux et la capacité des Moukhabarat de Nouakchott- services de renseignement - à rompre les garanties fragiles de la cohabitation entre les bandes rivales de trafiquants, du reste adossés aux bénéficiaires de l'économie criminelle, que leur proximité avec le centre dirigeant protège. Dès lors, il s'avère imprudent d'écarter l'interrogation qu'appellent tous les indices : **l'unité victime n'a-t-elle pas été envoyée, à son insu, vers un piège, loin de toute attache<sup>64</sup> ?**

L'on relève aussi un détail étrange : les survivants de l'attaque ont été abandonnés, deux jours durant, malgré l'alerte donnée dès les premières heures. Les secours n'arrivèrent, sur place, que près de 36 heures plus tard, d'où le nombre élevé des victimes. Il s'agit là, bien entendu, d'une étrange période de battement, où se produiraient l'aggravation du bilan en vies, la dissimulation des traces et la fuite des criminels.

#### **v) Observations relatives au drame de Lemgheity :**

Et si l'attaque avait été achetée ou suscitée par les Services Spéciaux du Colonel Ould Taya?

Tant sur le plan factuel qu'au niveau des hypothèses, le mode d'imputation choisi par le gouvernement mauritanien ne persuade pas au-delà des frontières. Les condamnations extérieures, dont la timidité et l'embarras disent long sur la fragilité de la cause, placent, tacitement, le régime du Colonel Ould Taya, en demeure d'étayer ses allégations. **Quoiqu'il en soit, la tuerie de Lemgheity ne délivre pas le témoignage espéré sur les connivences actives entre le GSPC et le réformisme musulman de Mauritanie** ; les traditions locales, faites de tolérance et de relative liberté dans la pratique religieuse, n'offrent pas de terrain viable à ce genre d'excès.

Davantage, l'examen des données produites dans ce document, la succession des trop nombreux concours de circonstance, et surtout des liens obscurs que Belaouar entretient avec des notables du régime mauritanien et à travers eux, les services de renseignement, permettent de dégager une intime conviction, cela en dépit des aversions légitimes aux théories du complot : l'éventuel concours, du groupe de Belaouar, à l'opération de Lemgheity justifie, pleinement, le soupçon d'une entente secrète avec les Services Spéciaux du Colonel Ould Taya; derrière une préméditation mortelle, afin d'ôter la vie à de pauvres soldats sous-équipés, le Chef de l'Etat aurait tenté d'étayer, ainsi, la réalité de la menace terroriste en Mauritanie.

#### **Ce scénario peut maintenant être revisité en cinq actes :**

**Acte 1 :** Le thème de la lutte anti-terroriste est identifié comme un véritable « créneau », par un régime affaibli de l'intérieur et quasi infréquentable sur le plan international. Aussi, une nouvelle rhétorique autour de la lutte anti-terroriste est-elle développée, à partir de 1994 ; elle devient récurrente dans les discours du Colonel Ould Sid'Ahmed Taya, notamment devant des instances internationales. Le discours atteint son paroxysme avec la participation du Chef de l'Etat mauritanien, à la conférence, sur le terrorisme, de Madrid<sup>65</sup>. Il va jusqu'à se poser, devant les dirigeants occidentaux, en donneur de leçons, dans le domaine de la guerre à l'extrémisme religieux.

Toutefois, peu de crédit lui est accordé par les partenaires occidentaux ; la plupart, pour avoir été trompés par lui des années durant, savent combien il se débat pour s'attirer des soutiens et capter des financements. Le Pouvoir se rend compte de cette distanciation et se résout à créer ou provoquer des actes sur quoi appuyer ses allégations. Les Moukhabarat poussent, alors, des jeunes gens à aller combattre l'occupation

---

<sup>63</sup> In *Le Calame*, N° 491, op. cit

<sup>64</sup> L'on relève aussi que les assaillants ont pu se déplacer en nombre et matériel aussi imposant, dans une zone quadrillée par les patrouilles conjointes de plusieurs Etats, ainsi qu'un centre américain de télécommunication et d'écoutes, basé à Tamanrasset, et ce, sans être inquiétés par la moindre détection

<sup>65</sup> Les termes de ce discours seront également repris, lors de sa visite le 11 avril 2005 à l'UNESCO ; dépêche de l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) : <http://www.mauritania.mr/fr/index.php?service=5&id=1310>

américaine en Iraq ; quelques uns sont arrêtés à Nouakchott et à l'intérieur du pays, avec une médiatisation remarquée mais la chose ne prend pas. L'Iraq est trop éloigné de la Mauritanie.

**Acte 2 :** Par approximations successives, les Moukhabarat peaufinent le scénario. De nouveau, des jeunes sont incités à partir en Algérie. D'ailleurs un agent double, **Mohamed Lemine Ould Lewlad Essahraoui** - transfuge du Polisario, et l'un des acteurs cités en **ii** - était déjà à l'œuvre, sous l'oeil bienveillant des Services de Renseignements ; il recrutait, pour le compte du GSPC. Il avait ainsi réussi à enrôler des jeunes étudiants, dans une Mahadra (école religieuse) de Kiffa, dans le centre-est du pays<sup>66</sup>. Le groupe infiltré par des éléments de la sécurité militaire, aurait ainsi rejoint les camps d'entraînement de terroristes algériens.

7 membres de ce groupe rentrent, précipitamment, en Mauritanie et sont aussitôt interpellés. Parmi eux, l'on compte, par exemple, M. Sidi **Mohamed Ould Mohamed Vall**, ancien des renseignements de la gendarmerie. Ensuite, la police politique fait état d'« *aveux spontanés* » au sujet d'une structure, liée au GSPC, dont les principaux chefs seraient les leaders réformistes ; du jour au lendemain, des dizaines de personnalités de ce courant sont ainsi interpellées.

Le procédé rappelle celui, utilisé en 2004, pour piéger de nombreux officiers de l'armée ; un agent provocateur, en la personne du lieutenant colonel Mekhalla Ould Dellaly, les invitait à rejoindre la rébellion des Cavaliers du Changement ; tous ceux qui ne l'ont pas dénoncé furent interpellés, dans le cadre d'une vaste campagne de purge tribale et régionale ; un autre, le Commandant Mohamed Lemine Ould Waer, est contraint, sous la torture, à des aveux télévisés, conjointement avec la taupe précitée<sup>67</sup>. Ould Dellaly sera relaxé de toutes poursuites et décoré, devant les caméras, par le Chef de l'Etat, lors d'une cérémonie publique<sup>68</sup>.

**Acte 3 :** En avril 2005, la mise en scène ne convainc toujours pas ; de nombreuses voix, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, dénoncent une machination qui voile mal la volonté d'instrumentalisation répulsive de l'une des composantes les plus crédibles de l'opposition. Avec le fameux rapport de l'International Crisis Group<sup>69</sup> la campagne est manifestement réprouvée hors de Mauritanie ; de même, dans le pays, les principales institutions libres et les plus éminentes personnalités signent des communiqués<sup>70</sup> et des pétitions<sup>71</sup> où s'énonce, sans ambiguïté, le refus d'entériner l'imposture.

Les Moukhabarat se devaient, en conséquence, d'obtenir un minimum de faits, sur le sol mauritanien, pour corroborer, aux yeux de l'Occident, la guerre prétendue de Ould Taya « contre le terrorisme ». La proximité de l'Algérie et les relations entretenues avec le GSPC offraient une opportunité de taille.

**Acte 4 :** Deux types d'actions allaient être lancées, conjointement : une campagne médiatique met en cause le GSPC, pour avoir accueilli et entraîné de jeunes « djihadistes » mauritaniens ; cette phase préparera une seconde, visant à entraver les activités de trafic du GSPC, jusqu'ici tolérées, sinon facilitées, sur les frontières du pays. La seconde action a pu être conçue, pour constituer « la goutte d'eau qui fait déborder le vase », méthode éprouvée, par les services de renseignements, aux fins de précipiter l'escalade espérée.

---

<sup>66</sup> Selon le quotidien *Nouakchott Info*, N° 803 du 30/06/2005, le discours de ce rabatteur consistait à convaincre les jeunes d'aller combattre l'occupation américaine en Iraq, tout en promettant les entraînements requis sur le territoire Malien. La route, suivie par les recrues, passait par **Bassiknou**, et le point de rendez-vous avec l'émissaire du GSPC aurait été justement au sondage de **Hammada Ould Derwich**, près de la frontière avec le Mali. Voir <http://www.nouakchottinfo.com/803/actualite.htm>

<sup>67</sup> *Al Akhbar.info* : [http://www.alakhbar.info/page1.php?id=1730&news\\_kat=?????](http://www.alakhbar.info/page1.php?id=1730&news_kat=?????)

<sup>68</sup> *Al Akhbar.info* : [http://www.alakhbar.info/page1.php?id=2137&news\\_kat=?????](http://www.alakhbar.info/page1.php?id=2137&news_kat=?????)

<sup>69</sup> In *L'islamisme en Afrique du Nord IV: Contestation islamiste en Mauritanie: Menace ou bouc émissaire?* Rapport de l'ICG, op. cit.

<sup>70</sup> L'on dénombre plus d'une dizaine de communiqués d'organisations politiques de l'intérieur et de l'exil, qui condamnent la campagne de répression et refusent les allégations avancées par le gouvernement.

<sup>71</sup> Une première pétition condamne l'arbitraire et exige la libération des détenus : [http://mauritanie-net.com/pipermail/m-net\\_mauritanie-net.com/Week-of-Mon-20050509/003406.html](http://mauritanie-net.com/pipermail/m-net_mauritanie-net.com/Week-of-Mon-20050509/003406.html), 10 mai 2005 ; une deuxième somme Ould Taya de se remettre en cause ou se démettre : [http://mauritanie-net.com/pipermail/m-net\\_mauritanie-net.com/Week-of-Mon-20050530/003921.html](http://mauritanie-net.com/pipermail/m-net_mauritanie-net.com/Week-of-Mon-20050530/003921.html), 3 juin 2005

La première étape a été visible pour tous - si bien que le régime donnait l'impression d'appeler, de tous ses vœux, une attaque terroriste - avec un impact médiatique retentissant, qui a sans doute joué un rôle d'amplificateur, au moins sur le plan de la « *suggestion psychologique* » ; sur la suite, en revanche, peu de précisions sont disponibles. Toutefois, le spectre des probabilités, avec les indices qui le renforcent, se concentre sur deux formulations synthétiques :

a) Rupture d'un pacte avec le GSPC, par la remise en cause de certaines activités d'intérêt vital pour lui, dans le domaine de la contrebande ou de certains rackets. Celui-ci, alors, s'estime trahit et réagit sans prendre en considération les calculs objectifs de Nouakchott.

b) Simulation ou provocation, sur la zone, d'un conflit entre marchands mauritaniens de biens illicites et implication du GSPC, comme arbitre, en prise directe, avec la seule unité de l'armée, opérationnelle alentour.

**Acte 5:** L'attaque de Lemgheity a eu lieu. Le régime mauritanien et le GSPC se sont mutuellement « arrangés » au travers de l'événement, le premier en quête d'un filon porteur, le second en manque de communication et de « coup », à la hauteur de ses précédents sur le sol de l'Algérie...

La Mauritanie obtient son statut de pays en butte au terrorisme avéré. Les manœuvres américaines -comme par hasard - interviennent juste après le bain de sang de Lemgheity ; elles y trouvent, *in extremis*, la justification factuelle qui leur faisait tant défaut. Elles vont permettre, ainsi, à la superpuissance américaine, de prendre pied dans cette zone stratégique du Continent, en attendant d'y installer une base militaire ; la France, ancienne puissance coloniale, ne peut exprimer une objection défendable, puisqu'il s'agit de la lutte contre les violences de l'extrémisme religieux, une thématique à laquelle, en toutes occasions, elle se déclare sensible.

A l'intérieur de la Mauritanie, la répression peut s'accélérer, de façon « légitime », au nom de la guerre « contre le terrorisme ». Des montages, parfois désopilants, produisent des amalgames, dont la finalité laisse songeur<sup>72</sup>. Une « loi anti-terroriste », au contenu pour le moins liberticide, est promulguée et « votée », en catastrophe, par des chambres d'enregistrement.

L'on se confronte, ici, à cette fuite en avant, si bien décrite par l'International Crisis Group (ICG) :

*« Le régime d'Ould Taya profite de la situation internationale (lutte contre le terrorisme mondial) pour légitimer un déni de démocratie... Miser sur le soutien extérieur pour réprimer un soi-disant terrorisme islamiste local qui, à l'heure actuelle, n'existe guère, relève plus de la fuite en avant que d'une stratégie réfléchie, et pourrait à terme s'avérer une très coûteuse erreur. »*

Au demeurant, comme le soutient M. Roberts Hugh, coordinateur de l'ICG au Caire, cité par Al Jazeera<sup>73</sup>, la violence risque de connaître une réelle recrudescence, à cause de l'implantation de troupes américaines dans la région et, concomitamment, de l'accélération des actes de répression commis par les régimes en place à l'encontre de leurs populations.

---

<sup>72</sup> Cf . la conférence de presse, le 24 juin 2005, du Ministre de l'Intérieur, soulignée plus haut.

<sup>73</sup> In « *la menace terroriste en Mauritanie : réalité ou prétexte* », article en langue arabe, publié le 6 juillet 2005 par le site électronique d'Al Jazeera : <http://www.aljazeera.net/NR/exeres/9B68011E-D85F-4E12-AC54-DA9281AA9284.htm>

## IV Conclusions

La complexité de la situation est telle qu'une vision, tendant à ramener toutes les contradictions, au seul problème de l'instabilité politique s'avère, pour le moins, réductrice. Le pays se débat dans une crise beaucoup plus profonde, une impasse globale, dont souffrent les droits élémentaires de la personne ; des problèmes structurels s'aggravent, également, comme le chômage endémique, la corruption des cercles dirigeants et d'exponentielles inégalités dans la répartition des richesses.

Le Pouvoir, ainsi que nous avons pu le voir dans ce mémorandum, s'emploie, constamment, à masquer ses échecs et trahit une incapacité répétée à vivre le risque de la concurrence politique, privilégiant, plutôt, le recours à la coercition, pour tenir ses adversaires en échec.

Prenant prétexte de la lutte contre le terrorisme mondial, il tente de créer des connexions apocryphes, entre le courant des réformistes musulmans en Mauritanie et les groupuscules de la violence religieuse, dans le dessein de neutraliser une alternative, de plus en plus crédible et d'obtenir - surtout d'Israël et de l'actuelle administration américaine - l'aide militaire et l'expertise en matière de répression.

**Moins vaguement, notre intime conviction d'enquêteurs nous conduit à attribuer, au Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat, l'agression contre le poste militaire de Lemgheity, dans le nord-est de la Mauritanie. Mais, une même et égale présomption implique les Services de Sécurité du Colonel Ould Sid'Ahmed Taya, dans la provocation indirecte, sinon l'instigation franche de l'attaque. Il est à craindre que d'autres violences n'interviennent selon des modes de gestation tout aussi suspects.**

Sans crainte d'outrepasser les limites de la vraisemblance, nous reprenons l'avis de l'ONG *International Crisis Group*<sup>74</sup> :

*« Le régime d'Ould Taya profite de la situation internationale (lutte contre le terrorisme mondial) pour légitimer un déni de démocratie et accréditer la thèse de l'accointance des islamistes avec les rebelles, afin de les déconsidérer. Ce faisant, il prend le risque de conduire l'État mauritanien dans une impasse en le rendant dangereusement dépendant du soutien américain face à une contestation interne grandissante(...) « Les puissances occidentales auront intérêt, elles aussi, à revoir leurs analyses et leurs démarches. L'accent mis par Washington sur l'aspect purement militaire de la « guerre contre le terrorisme » dans le cadre sahélien en général et dans le cas de la Mauritanie en particulier, risque d'être de plus en plus indéfendable ».*

*Les États-Unis devraient au contraire aider et encourager le gouvernement mauritanien à faire face aux problèmes socio-économiques et culturels( ...) L'Union Européenne, pour sa part, devrait développer ses réflexions dans le même sens et continuer son soutien économique et social tout en incitant les États-Unis à contribuer avec elle à la fois au développement économique équilibré de la Mauritanie et à l'approfondissement du pluralisme politique... »*

Sitôt cette lecture achevée, il faudrait garder à l'esprit que le régime du Colonel Ould Tayaviend de dépasser l'âge critique des 20 ans ; durant ces deux décennies, de comité militaire en élections contestées, le règne aura été sans partage ni contrepouvoir ; lui-même et ses principaux partisans ou proches font l'objet de plaintes, en Europe, pour crimes « de tortures », « de disparitions » et « contre l'Humanité ».

La pratique traditionnelle de l'esclavage persiste mais les autorités sont enclines au camouflage de ces situations. Les cas de brutalité physique hantent, presque chaque mois, la réputation des commissariats de police et des prisons.

Ces abus demeurent totalement impunis ; certes, depuis 5 ans environ, la ligne de clivage ethnique, bien que structurelle, n'englobe plus toutes les causes d'instabilité ; entre les masses déshéritées des villes et les quelques nantis dans l'entourage tribal et administratif du Chef de l'Etat, d'abyssales disparités de revenu et de niveau de vie, se creusent. Népotisme aidant, les tribus, comptabilisent leurs avantages et positions, jusque dans les commandements des forcées armées. La perspective du pétrole ne contribuera pas, loin s'en faut, à réduire les tensions dans ce pays très vulnérable.

---

<sup>74</sup> In *L'islamisme en Afrique du Nord IV: Contestation islamiste en Mauritanie: Menace ou bouc émissaire?* ICG, op. cit.

Avant de terminer ce mémorandum, et dans le souci de prévenir un cycle de violence irrépressible, nous souhaitons, véritablement, tirer la sonnette d'alarme, à qui veut bien nous entendre, afin de dénoncer une volonté délibérée du pouvoir mauritanien, de faire basculer le pays, dans un engrenage de terreur, dans le seul but de neutraliser son opposition et se perpétuer.

Dans ce cadre, il importe de lire la promulgation par le pouvoir mauritanien d'une récente loi « antiterroriste », dont les finalités de police intérieure n'échappent à l'observation.

**- A tous les patriotes mauritaniens nous lançons un appel à la solidarité et au combat unitaire, pour sauvegarder la pérennité même du pays.**

En effet, il est à craindre, au-delà même des enjeux de politique classique, que les profits faramineux, générés par les trafics de toutes sortes, n'attisent des guerres, entre les milices, au service des clans. Compte tenu du dénuement des forces armées et de sécurité, ce qui subsiste de l'appareil d'Etat risque de s'y dissoudre.

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à tirer la sonnette d'alarme ; l'un des leaders de l'opposition légale, M. Ba Bocar Moussa, avertit : « *les Mauritaniens doivent ouvrir les yeux sur un phénomène dangereux qui se développe : le caractère maffieux que prennent certains pans de notre économie. Dans nos confins sahariens, le trafic de toutes sortes de produits, en particulier de cigarettes, s'amplifie (...)* Ce trafic est alimenté par des entrepôts ayant pignon sur rue à Zouérate et Bir Moghreïn, et recourant à des moyens militaires, y compris la défense anti-aérienne. Il y a certainement une imbrication entre les groupes armés et les trafiquants. Les pouvoirs publics ont le devoir d'y mettre fin, sous peine d'être accusés de complicité et de provoquer la riposte d'autres pays voisins qui en sont victimes. »<sup>75</sup>

La prise en considération du péril est impérative, si les mauritaniens tiennent à éviter la réédition, en pire, du « scénario algérien », avec ses carnages absurdes, dont aucune rationalité intelligible n'épuise la cause.

**- A la communauté internationale, aux partenaires de la Mauritanie, en particulier l'Union Européenne, nous proposons une démarche de prévention de la guerre civile.**

Comme nous l'avons démontré, dans le présent mémorandum, il n'existe pas de terrorisme en Mauritanie. C'est la politique - voire les manœuvres - du Pouvoir, qui a, directement, provoqué le drame de Lemgheity.

Les partenaires de ce pays vulnérable ne sauraient assister, en spectateurs, à une dérive prévisible, qui menace de le précipiter dans le chaos, à l'unique fin de fructifier et maintenir, par la privatisation de la violence, les intérêts, à court terme, de factions, très minoritaires.

Sans une réelle démarche de prévention - par la diversité des pressions, des sanctions à la mauvaise gouvernance et, surtout, leur publicité - les Etats amis de la Mauritanie, laisseraient libre cours à un régime dépourvu de la moindre faculté de concevoir ou d'anticiper le devenir des générations. Lorsque éclatera la fureur armée des tribus et des clientèles, le pays renouera avec une vieille tradition de rezzous mais sans le discernement d'antan ; quel que soit son vainqueur, un tel engrenage, inévitablement, reproduirait une dictature, à l'image de celle qui l'aura accouché.

En prélude à la réaction urgente que nous exposons dessus, nous demandons, à l'Union Européenne, de diligenter une enquête indépendante, sur l'agression de Lemgheity et ses rapports avec l'impasse globale dans le pays. Une telle enquête pourrait être confiée aux experts de l'ONG International Crisis Group.

---

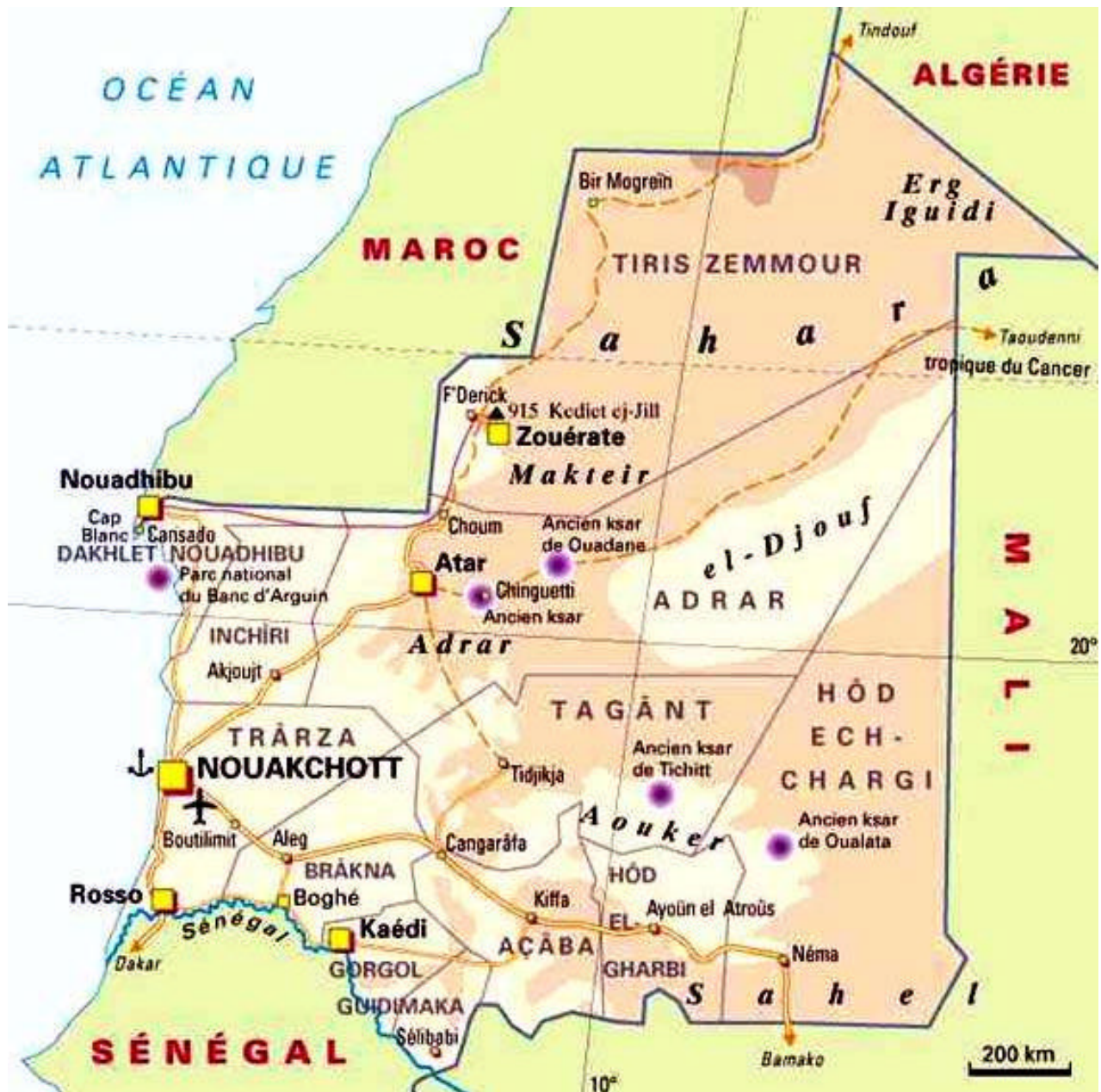
<sup>75</sup> In *Nouakchott Info*, N° 809, du 11 juillet 2005, op. cit.



## Annexes

### 1. Carte de la Mauritanie

Cette carte est sélectionnée, pour sa meilleure précision ; elle permet de visualiser la dimension stratégique du théâtre des combats. Les relevés du no-man's land, au grand nord-est du pays, sont assez rares. A l'heure des recherches pétrolières, le bassin de Taoudenni dont Lemgheity est un point de repère, revêt un intérêt spécifique où se vérifient, désormais, bien des convoitises.



Reproduite avec la courtoise autorisation de L'ORT Mondiale, Organisation internationale de Recherche et de formation Technique, GENEVE, Suisse.

## **2. Extraits de communiqués et alertes des organisations des droits de l'homme, relatives à l'arbitraire en Mauritanie**

### Human Rights Watch, Avril 1994

« La campagne gouvernementale contre les Négro-africains s'est intensifiée à la fin de l'année 1990 et au début 1991, avec le massacre de plus de 500 Noirs qui travaillaient dans l'armée et dans l'administration. Les victimes faisaient partie des quelque 3.000 Noirs arrêtés arbitrairement, détenus secrètement et soumis à des violences physiques brutales, pour avoir prétendument comploter un coup d'Etat. Bien que le massacre ait été orchestré par des membres haut placés du gouvernement, celui-ci refuse de reconnaître toute responsabilité pour ces assassinats ou de permettre la réalisation d'une enquête indépendante. »

Source : [http://hrw.org/french/reports/mauritania/mauritania.htm#\\_1\\_1](http://hrw.org/french/reports/mauritania/mauritania.htm#_1_1)

### 36ème Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples, Dakar - novembre 2004

Intervention de la FIDH à la 36ème CADHP : Lutte anti-terrorisme et droits de l'Homme  
30/11/2004

« L'acceptation trop large du terme terrorisme peut amener certaines dérives. Ainsi, en Mauritanie en mai 2003, les autorités justifient au nom de la lutte antiterroriste l'arrestation de plusieurs personnalités, magistrats, professeurs, imams, étudiants. Le Premier Ministre de Mauritanie, Cheikh El-Avia Ould Mohamed Khouna, qualifie les personnes arrêtées de "terroristes islamistes à la solde de pays étrangers", et a affirmé qu' "elles constituaient une menace réelle sur le pays". Ces arrestations intervenaient en fait dans un contexte préélectoral et relevaient d'une stratégie visant à museler toute forme d'opposition. Pour preuve, toutes les personnes arrêtées ont été relâchées en août 2003 sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elles. »

Source : [http://www.fidh.org/article.php3?id\\_article=2076](http://www.fidh.org/article.php3?id_article=2076)

### Organisation Mondiale Contre la Torture, Genève, le 3 mai 2005

« D'autre part, l'OMCT craint que des aveux montés de toutes pièces, en vue d'une exploitation télévisée, ne viennent servir de "preuves" à un prétendu "complot terroriste", que les autorités mauritaniennes s'obstinent à vouloir provoquer ou créer. »

Source :

[http://www.omct.org/base.cfm?page=article&num=5521&consol=close&kwr=OMCT&cfid=2009627&cf\\_token=55848417](http://www.omct.org/base.cfm?page=article&num=5521&consol=close&kwr=OMCT&cfid=2009627&cf_token=55848417)

### Human Rights Watch exprime dans une lettre adressée au président mauritanien le 3 sept. 2003 :

« La persécution de personnalités de l'opposition par le gouvernement mauritanien sape toute chance d'élections libres et équitables. »

Source : [http://hrw.org/doc?t=french\\_mideast&c=maurit](http://hrw.org/doc?t=french_mideast&c=maurit)

### Human Rights Watch, New York, 22 juin 2001

« Malgré le discours du gouvernement affirmant que la Mauritanie est une démocratie, les candidats d'opposition continuent d'être persécutés par les autorités. »

Source : <http://hrw.org/french/press/2001/mauri-0622-fr.htm>

### Amnesty International, 12 mai 2003

« La répression politique est répandue en Mauritanie. Les opposants politiques sont fréquemment détenus en raison de leurs activités politiques et les partis d'opposition, les organisations de défense des droits humains ainsi que les médias indépendants éprouvent des difficultés à travailler librement. »

Source : <http://web.amnesty.org/library/index/fraafr380042003>

### ***3. Déclaration collectif des avocats dans le dossier 442-RP-05 suite à la conférence de presse du Ministre de l'Intérieur***

A un rythme particulièrement soutenu, les déclarations publiques des autorités politiques, judiciaires et de police se sont succédées ces derniers jours à propos du dossier 442-RP-05 où est cité, parmi d'autres, Cheikh Mohamed El Hacem Ould Dedew.

La première intervention en date a été celle de Monsieur le Procureur de la République, faite le **jeudi 23 juin 2005** à l'occasion d'un point de presse. Il y a implicitement reconnu que certains des détenus peuvent avoir été extraits nuitamment de prison, prétendant, cependant que cet acte avait été pris dans le cadre d'une commission rogatoire -c'est-à-dire d'une délégation judiciaire - délivrée à la police par le magistrat ayant en charge le dossier. Or celui-ci a expressément reconnu qu'il n'a jamais pris une telle mesure !

Par rapport aux conditions inhumaines d'incarcération de Cheikh Dedew et aux sévices infligés à Messieurs Ould Jdoud et Ould Idoumou, les 17 et 18 juin, dans des centres de détention parallèles, Monsieur le Procureur a fait une véritable impasse, se contentant de jeter l'anathème sur la défense.

**Le vendredi 24 juin 2005**, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, faisant fi de l'indépendance de la justice, du secret de l'instruction et de l'obligation de réserve, s'est évertué à présenter, dans une conférence de presse, un véritable réquisitoire contre nos clients citant nommément quatre d'entre eux.

**Le lendemain, samedi, 25 juin 2005**, lui emboîtant le pas, Monsieur le directeur régional de la Sûreté de Nouakchott, manuels standards d'instruction militaire et de police à l'appui, est venu, développer amplement, à travers les médias de l'État, les thèses exposées, la veille par Monsieur le Ministre.

Les faits reprochés à nos clients changent subitement de nature et de portée. « Diriger une association non autorisée et commettre des actes susceptibles d'exposer la Mauritanie à des représailles » étaient jusqu'ici les deux chefs d'accusation, inscrits dans le réquisitoire introductif de Monsieur le Procureur de la République, établi le 27 Mai 2005, sur la base d'un rapport de la Direction de la Sûreté de l'État. A entendre les communiqués officiels, l'accusation portera désormais sur les assassinats ciblés, les empoisonnements collectifs, la terreur généralisée dans tout le pays ! **S'agit-il** de faits fictifs imputés nouvellement à nos clients alors qu'ils étaient cette fois-ci en détention à la maison d'arrêt de Nouakchott ?

**Ou s'agit-il** de faits antérieurs que la police et le parquet avaient voulu, par une « indulgence » à l'égard des détenus, ne mentionner ni dans les procès-verbaux de police ni dans les autres actes de procédure? Peu importe !

S'agissant des « preuves à charge », nous constatons que Messieurs le procureur, le juge instructeur et la défense ont appris leur existence à travers les médias. Ces preuves se limitent à des documents tirés de certains sites du Net et à des manuels de procédures, accessibles à tout en chacun, rédigés de surcroît en anglais, langue dont aucun des détenus ne connaît piètre mot !

**C'est dire, en somme, combien ces allégations sont manifestement dépourvues de toute crédibilité.**

#### **1. Pour notre part, nous déplorons vivement**

- cette immixtion flagrante et répétée des autorités politiques, administratives et policières dans le déroulement d'une instance judiciaire en cours.
- Le recours à la torture et aux mauvais traitements proscrits par la loi et les conventions internationales, en ce jour où les Nations célèbrent la journée mondiale contre la torture.
- L'usage des médias et ceux de l'État en particulier pour induire en erreur l'opinion publique dans son ensemble et surprendre la religion des magistrats.
- 

#### **2. Nous demandons avec insistance :**

- la cessation de ces violations à la loi, le respect du principe fondamental de séparation des pouvoirs et de la présomption d'innocence,
- la garantie du déroulement d'une procédure judiciaire sereine et transparente, loin de toute surenchère,



- l'engagement de poursuites pénales contre les auteurs et complices des actes d'enlèvement et de tortures perpétrés contre nos clients.
- la détention des prévenus et notamment de Cheikh Mohamed El Hacem Ould Dedew dans des conditions pénitentiaires, humaines, décentes et dignes.

Nouakchott, le 27 juin  
**Le collectif**

-----

### **Conférence de presse des avocats de la défense, suite à celle de presse du Ministre de l'Intérieur**

Source : Nouakchott Info, N°802 du 28/Juin/05  
<http://www.nouakchottinfo.com/802/actualite.htm>

Le collectif des avocats du dossier 442-RP-05, relatif à l'affaire Ould Dedew et autres, a tenu une conférence de presse le lundi 27 juin à Nouakchott. Objectif : réagir aux déclarations "des autorités politiques, judiciaires et policières sur cette affaire ".

Dans une salle archicomble avec les parents des détenus et de nombreux journalistes, la déclaration du collectif, lue par Me Mohamed Ahmed Ould El Hadj Sidi, revient sur les propos du procureur de la république le 22 juin, ceux du Ministre de l'Intérieur le 24 et du Directeur Régional de la Sûreté de Nouakchott, le lendemain.

(...)

A noter enfin que pendant la conférence de presse qui a suivi la lecture de la déclaration, répondant à une question sur le danger que pourrait représenter, pour les libertés individuelles, le récent projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme adopté en Conseil des ministres, Me Brahim Ould Ebetty a affirmé : "*Vouloir faire de la Mauritanie un pays terroriste, c'est offrir une marchandise aux américains et ils ne sont pas preneurs. Ils connaissent bien la Mauritanie et ils savent qu'il n'y existe pas de terroristes.*"

#### 4. Traduction des témoignages de prisonniers torturés

Publiés par les avocats de la défense et traduits, de l'Arabe, par l'Observatoire Mauritanien des Droits de l'Homme OMDH.

##### A. Témoignage de M. Mohamed Mahfoudh Ould Idoumou

Le 19 juin 2005, à la Prison civile de Nouakchott  
Déclaration relative à la torture d'un prisonnier

Lorsque j'étais dans la cellule N°2, dans la maison d'arrêt civile, les autorités m'ont appelé ; Cheikh Nawawi et moi, nous ont sortis ensemble vers 20H du soir, le vendredi 17/06/2005. A l'intérieur de la grande porte de la prison, nous avons été accueillis par un groupe de policiers, dont le chef est le sergent chef Ahmed Kory. Ils nous ont mis des menottes et emmenés au commissariat N°2 à Almina où ils nous ont jetés à une autre troupe, qui nous a mis dans un lieu réservé aux grands criminels. Il y avait du sang partout sur sol. Ils nous ont demandé de nous déshabiller. Ensuite, ils m'ont isolé dans une cellule très étroite, remplie d'urine, d'ordures, et d'odeurs nauséabondes. J'y suis resté quelques temps.

Ils sont revenus, pour que le fameux chef de tortionnaires qui me torturaient à l'école de Police et qui s'appelle Didi, me reprenne de nouveau, accompagné d'un homme noir, nommé Mohamedou, lequel m'a dit : « *On te conduit en enfer* ». J'ai donc répondu : « *Certes, nous sommes à Dieu, et c'est vers Lui que nous retournerons* ». Ils ont mis un bandeau noir sur mes yeux et m'ont embarqué, dans leur voiture vers un lieu que j'ignore, mais rempli de personnes.

J'entendais des bruits énormes, des hurlements de fouettés, des pieds qui marchent de manière active. Ensuite, ils m'ont fait monter à l'étage, ou à la terrasse, je ne sais pas, car j'avais les yeux bandés. J'y entendais également des hurlements et des bruits bizarres.

Après un bon bout de temps, alors que les hurlements étaient assourdissants, le célèbre tortionnaire Didi m'appelle et me dit : « *Mahfoud, nous avons des questions précises, auxquelles tu dois répondre à la demande du commissaire Damiss (Ould Kbeid), en lui donnant la réponse qu'il souhaite, sinon tu vas subir des sortes de torture que tu n'a jamais goûtées, et que ton faible corps ne peut supporter* ».

Et, comme je souffrais encore des maux lourds aux mains et aux pieds, dus à la torture que Didi, son coéquipier Ould Amar et les autres m'ont infligée à l'école de Police, j'ai donc répondu par « oui », pour éviter un nouveau tourment. Il m'ont alors donné le téléphone, pour parler au commissaire Damiss, qui a confirmé ce que disait Didi.

Quelques temps après, ils m'ont ramené au commissariat Elmina ; ils ont enlevé le bandeau. J'y suis resté, quelques minutes, en train de reprendre ma vue. J'ai vu Damiss et compris que j'étais dans son bureau. Il y avait son secrétaire, qui écrivait les questions et les réponses qu'ils s'échangeaient concernant l'Association « La Renaissance de la tradition » et « L'Institut Imam Malek ». J'avais les mains liées, par un fil douloureux, derrière mon dos, durant tout l'interrogatoire.

Lorsque j'ai refusé de continuer en cette situation, en protestant que seul le juge d'instruction doit maintenant s'occuper de mon dossier et non eux, ils m'ont répondu : « *C'est lui qui nous a ordonné de te faire ce qu'on te fait, et en effet, toi et ton ami Nawawi, vous êtes encore sous notre autorité* ».

Damiss a appelé une personne qu'il nommait « Monsieur le Directeur », en lui disant que le temps accordé avant de nous rendre à la prison, le samedi matin, ne suffit pas, pour le travail demandé et qu'il fallait prolonger la période. Je ne sais pas quelle réponse a donnée « Monsieur le Directeur » mais Damiss a rajouté : « *Je te tiendrai au courant dans pas longtemps* ». Et, comme il était tard (vers 2H du matin), Damiss a demandé aux policiers de me rendre à ma cellule et de faire entrer Nawawi à son bureau.

Je suis resté, cette nuit-là, debout dans ma cellule sale, j'y ai souffert de crises d'asthme, de maux de tête, ce qui a détérioré ma santé ; malgré plusieurs cris au secours, il n'y avait personne pour m'entendre.

Damiss a repris ses interrogatoires, le samedi en fin d'après-midi, et à coté de lui, il y avait le tortionnaire Didi. Ce dernier a commencé à me menacer directement de me faire subir toute sorte de torture si je ne dis pas ce qu'ils veulent entendre, à savoir qu'il y a un mouvement salafiste Jihadiste, qui se compose :

1. Des Erudits et guides spirituels qui sont Mohamed El Hassan Ould Dedew, Abdallahi Ould Aminou, et d'autres dont je ne me souviens plus.
2. Des groupes de jeunes disciples de ces guides, dont je dois faire partie selon lui, et qui entretiennent d'autres relations avec des mouvements salafistes à l'étranger.

Et quand j'étais sûr qu'ils allaient me remettre sous une torture que je ne pourrais pas supporter, j'ai dit ce qu'ils voulaient. Ils m'ont remis dans une autre cellule et, après quelques heures, Nawawi est venu me rejoindre, jusqu'à minuit, où ils nous ont rendu à la prison civile.

==

#### B. Témoignage de M. Mohamed Sidiya Ould Souleymane Ould Jdoud, dit : « Nawawi »

Le 19 juin 2005, à la Prison civile de Nouakchott  
Déclaration relative à la torture d'un prisonnier

J'ai été conduit, le vendredi 16 juin 2005, avec Ould Idoumou, en dehors de la prison civile, par l'adjudant chef policier « Ahmed Kory », qui travaille sous la direction de Damiss ; le directeur de la prison était au courant. Avant d'entrer dans la voiture, qui nous a transportés, ils nous ont mis des menottes, puis nous étions conduits à un lieu inconnu. Après notre arrivée, nous sommes placés, chacun, dans une cellule, où nous devions enlever nos vêtements ; ils nous ont menottés, les mains derrière le dos, pour me faire entrer dans cellule dont le sol est lubrifié de sang neuf, dont j'ignore la nature et la provenance. Puis, ils ont mis un bandeau sur mes yeux, pour me transporter à une destination apparemment proche. J'étais accompagné par deux personnes. Je saurai, plus tard, qu'il s'agissait du célèbre tortionnaire Didi et de son collègue Mohamedou. En rentrant dans le centre, nous étions accueillis par les cris des torturés et les voix de fouets, mêlées aux bruits de personnes qui rentrent ou sortent.

J'imaginai qu'il s'agissait de policiers qui travaillent dans ce lieu. Le tumulte n'était surmonté que par les cris de secours d'un négro-mauritanien hurlant « weyla gamyoh). Puis, ils m'ont conduit, en me tabassant, dans une chambre où j'ai senti la chaleur d'une lumière forte, installée directement au-dessus de ma tête. Malgré que je transpirais beaucoup, ils m'ont obligé à rester debout, et de temps en temps, ils soulevaient des poids lourds (de fer, je pense) pour les laisser tomber, sur des autres, en provoquant des bruits infernaux et insupportables. Ensuite, Didi disait, à son collègue : « *Prépare l'accueil de Cheikh, avec le choc électrique et fais sortir ce prisonnier pour qu'il puisse prendre sa place !* ». Et ils ont commencé à me menacer et me reprocher beaucoup : « *Nous savons que tu nous caches des secrets dangereux et si tu ne collabores pas, en avouant ce que nous te dictons, nous allons te torturer, d'une manière dont tu n'as pas entendu parler, même chez tes amis, qui, sans doute, t'ont raconté par quel enfer ils sont passés. On te promet plus que ça : on vas emmener ta femme et tes sœurs, pour qu'elles voient comment l'on te torture et vice versa. Nous sommes expérimentés en la matière et nous avons des instruments nouveaux ; évidemment, vous allez dire qu'ils appartiennent au Mossad et qu'on les expérimente, pour la première fois, sur vous.*

*Nous te conseillons, pour Dieu, d'épargner ta notoriété tribale et le Coran que tu portes dans ton cœur ; c'était une allusion, à peine voilée, aux traitements dégradants et sévices sexuels, que je pourrais subir, avant la torture.*

*Brièvement, l'on te prie de redire et de signer tous ce que Damiss te demande ; donc tu peux être libéré, soit par la volonté de l'Etat, par Dieu ou un putsch, peu importe. L'essentiel est que tu collabores. »*

Puis, il a pris violemment mon dos nu, ce qui a engendré des douleurs dont je souffre jusqu'à présent. Je répondis, en disant que je serais prêt à dire ce que je sais mais, ce que je ne sais pas, je ne le sais pas. Nous avons continué à échanger, de cette manière jusqu'à 2 heures du matin, où il m'a dit : « *Je te renvoie à Damiss sur téléphone* », mais j'ai redit, seulement, ma réponse précédente. Il m'a emmené au bureau de

Damiss (Almina 2), où j'étais surpris, après l'enlèvement du bandeau de mes yeux, de me retrouver face à face avec Damiss, en personne. Je suis resté quelques minutes, sans pouvoir voir clairement, car le bandeau était resté long temps sur mes yeux.

Damiss m'a dit : « *ce n'est pas Damiss que tu connais qui est devant toi, c'est un diable, auquel le Président de la République, le Ministère, le Directeur Général de la Sûreté Nationale et l'Etat tout entier ont confié la mission de te faire avouer et dire ce qu'on te demande, sans un mot de plus ou de moins. Nous avons toutes les informations et tu ne sors pas d'ici avant d'avouer les secrets que tu détiens. En plus Didi est là, tout prêt. Il est indépendant de moi, il travaille pour la Brigade de Recherche et le Commissariat Régional de la Sûreté. Cette tâche nous a été confiée par nos supérieurs, c'est une question de vie ou de mort. Il faut que tu fasses un choix et saches, cheikh Nawawi, que cette instruction est différente de celles que tu as connues à l'Ecole de Police, parce qu'elle prend une autre direction. Elle est attendue par le Président et le Ministère et moi je ne sacrifierai pas mon poste et ne trahis pas ma mission* ». De temps en temps, il criait, dans son téléphone portable, «*Didi vient le prendre, il persiste encore !* ».

Toutes ses questions tournèrent autour de la nécessité d'avouer que les personnes, figurant dans les dossier 442 et 378 (soit 14 hommes +7), en sus des fugitifs, sont des membres du « groupe mauritanien de prédication et du combat », cela selon trois sphères : « *la première est le leadership spirituel et idéologique ; la deuxième et la troisième sont des groupes de jeunes, qui se distribuent selon leur liaison, avec le groupe algérien de prédication et de combat* ».

Il terminait ses questions, souvent, en disant « *Que tu avoues ou pas ne change rien, l'Etat est persuadé de ces informations, ainsi que le juge Sall (juge d'instruction M. Aliou Moussa Sall, ndlr) ; c'est lui qui nous a donné l'ordre de vous amener ici et il sera inutile de ne pas signer le procès verbal.*

A la fin du premier interrogatoire, Damiss téléphona à une personne qu'il appelait « Le directeur », pour lui dire : « *nous avons conduits les deux personnes ici et continuons notre travail mais le temps ne suffit pas, notamment parce que le directeur de la prison nous oblige à les rendre samedi matin ; donc, s'il vous plaît, contactez le Procureur Général, pour prolonger la durée, jusqu'à lundi ou mardi.* »

Ce sont des événements et des faits que j'ai vécus dans une pièce étroite, si étroite qu'une seule personne ne peut pas y s'asseoir et dégoûtante d'urine, de saletés, etc.. J'ai oublié beaucoup de choses. Il nous était ainsi interdit de manger ou de dormir pendant ce temps.

Je n'ai témoigné que de ce que j'ai vécu.

## 5. Extrait du rapport de l'ICG « Comprendre l'Islamisme »

Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°37

Le Caire/Bruxelles, le 2 mars 2005

Source : <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=3301&l=2>

Réagissant aux spectaculaires et violents événements du 11 septembre 2001, de nombreux observateurs et décideurs occidentaux ont eu tendance à mettre dans le même sac toutes les formes d'islamisme, les taxant de radicales et les traitant comme hostiles. Cette approche est fondamentalement erronée. L'islamisme ou l'activisme islamique (que nous considérons ici comme synonymes) comporte un certain nombre de courants très différents, dont seulement quelques uns sont violents et seulement une petite minorité justifie d'être confrontée.

(...) L'islamisme sunnite (sur lequel sont aujourd'hui braqués la plupart des craintes et des projecteurs occidentaux) est perçu dans une large mesure comme uniformément fondamentaliste, radical et menaçant les intérêts occidentaux. Toutefois, il ne s'agit pas d'un mouvement monolithique. Au contraire, il a pris trois formes distinctes, chacune ayant sa propre vision du monde, son mode opératoire et ses acteurs caractéristiques:

- *Politique*: les mouvements islamiques politiques (*al-harakât al-islamiyya al-siyassiyya*), illustrés par l'Association des Frères Musulmans en Egypte et ses ramifications (notamment en Algérie, Jordanie, Koweït, Palestine, Soudan et Syrie) ainsi que par des mouvements aux racines locales tels que le Parti Justice et Développement (*Adalet ve Kalkinma Partisi, AKP*) en Turquie, et le Parti pour la Justice et le Développement (PJD) au Maroc cherchant à accéder au pouvoir politique au niveau national. Ces derniers acceptent désormais l'Etat-nation, s'activent dans son cadre constitutionnel, rejettent la violence (sauf en cas d'occupation étrangère), présentent une vision réformiste plutôt que révolutionnaire et invoquent des normes démocratiques universelles. L'acteur caractéristique est le militant politique.
- *Missionnaire*: les missions islamiques de conversion (*al-da'wa*), qui prennent deux formes principales, illustrées par le très structuré mouvement Tablighi d'une part et la très floue Salafiyya d'autre part. Dans les deux cas, la conquête du pouvoir politique n'est pas l'objectif; le but primordial est la préservation de l'identité musulmane, de la foi islamique et de l'ordre moral face aux forces de l'incroyance, et les acteurs caractéristiques sont les missionnaires (*du'ah*) et les oulémas.
- *Djihadiste*: la lutte armée islamique (*al-jihad*) possède trois variantes: interne (qui combat les régimes musulmans considérés comme impies); irrédentiste (qui se bat pour délivrer un territoire gouverné par des non Musulmans ou sous occupation); et globale (qui combat l'Occident). L'acteur caractéristique est, bien sûr, le combattant (*al-mujahid*).

Toutes ces variétés de l'activisme sunnite tentent de réconcilier tradition et modernité, de préserver les aspects de la tradition considérés comme essentiels en s'adaptant de façons diverses aux conditions modernes; toutes puisent dans la tradition, empruntent de manière sélective à l'Occident et adoptent des éléments de modernité. Elles diffèrent sur la manière d'appréhender le principal problème que rencontre le monde musulman, et sur ce qu'elles croient nécessaire, possible et recommandable de faire.

Les islamistes politiques mettent en exergue la mauvaise gouvernance des Etats musulmans et l'absence de justice sociale et privilégient la conduite de réformes politiques devant être accomplies par l'action politique (en préconisant de nouvelles politiques, en concourant lors des élections, etc.). Les missionnaires islamistes dénoncent la corruption des valeurs islamiques (*al-qiyam al-islamiyya*) et l'affaiblissement de la foi (*al-iman*) et privilégient une forme de réarmement moral et spirituel qui fasse de la vertu individuelle le préalable à toute bonne gouvernance ainsi qu'au salut collectif. Les islamistes djihadistes dénoncent le poids oppressif des forces militaires et politiques non musulmanes au sein du monde islamique et privilégient la résistance armée.

Savoir laquelle de ces trois perspectives prévaudra dans le moyen et long terme revêt une très grande importance pour le monde musulman et l'Occident. Tandis que l'Occident en général et les Etats-Unis en particulier devraient être plus modestes à l'égard de leur capacité à influencer le débat entre islamistes, ils devraient être également conscients de la manière dont leurs politiques l'affectent. En adoptant une approche bulldozer refusant la distinction entre les formes modernistes et fondamentalistes de l'islamisme, les décideurs politiques américains et européens risquent de provoquer un des deux effets aussi indésirables l'un que l'autre: soit le rapprochement des différents courants de l'activisme islamique, atténuant ainsi les divergences qui auraient pu autrement être exploitées de manière fructueuse, soit la mise hors-jeu des tendances modernistes et non violentes par les djihadistes.